

RAPPORT INTÉGRÉ 2024

L'ASSUREUR DE PRÉFÉRENCE



LE MOT DU PRÉSIDENT	1
PROFIL	2

DÉTERMINÉS À PRÉPARER L'AVENIR	6	MOBILISÉS POUR FAIRE GRANDIR NOS TALENTS	34
L'entretien de Valentine de Lasteyrie, Directrice générale	8	Albingia, une aventure humaine	36
Nos valeurs vues par nos partenaires	12	L'équipe RH	38
Notre gouvernance	13	Notre parcours collaborateur	40
Notre équipe de direction	14	La vie chez Albingia vue par nos équipes	42
Notre modèle d'affaires	16		
Le partage de la valeur créée	18		
Nos chiffres-clés financiers et extra-financiers	20	RAPPORT FINANCIER	49
Notre démarche RSE	22	Bilan	50
Mécénat : nos engagements	24	Compte de résultat	52
		Annexe	54
ENGAGÉS POUR ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES	26		
24 avancées à vos côtés	28		

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'IMPORTANCE D'ÊTRE CONSTANT... • C'est l'enjeu principal des compagnies d'assurance dans un environnement complexe où, en 2024, les risques ont encore augmenté en nombre, en fréquence et en sévérité. Dans ce contexte, Albingia, fidèle à ses fondamentaux et à ses engagements vis-à-vis de vous, chers et chères partenaires, a de nouveau révélé la solidité et la performance de son modèle indépendant et à taille humaine. En 2024, la Compagnie a démontré sa capacité à vous accompagner avec technicité, écoute attentive et disponibilité permanente. Cette année se caractérise également par des résultats en croissance, avec toujours un très haut niveau de solvabilité. Réduire l'incertitude et soutenir le tissu local dans chacun de vos territoires est notre mission. Développer une approche sur mesure, progresser dans ce qui compte le plus pour vous, cultiver une relation de proximité et de confiance constituent notre boussole dans la vision à long terme que la Compagnie déploie avec constance et engagement.

Les chiffres démontrent qu'Albingia est un assureur de référence sur le marché des risques d'entreprises. Votre fidélité, elle, est la plus belle preuve que nous sommes, pour vous, l'assureur de préférence... 

Bruno Chamoin, Président du Conseil d'administration

PROFIL Présente en France depuis 1962, **Albingia est une compagnie d'assurance française indépendante.** Spécialisée dans les risques d'entreprises, elle distribue exclusivement ses solutions par l'intermédiaire du courtage. **Proche, experte et agile**, elle travaille avec tous les courtiers, quels que soient leur profil, leur taille et leurs secteurs d'activité.

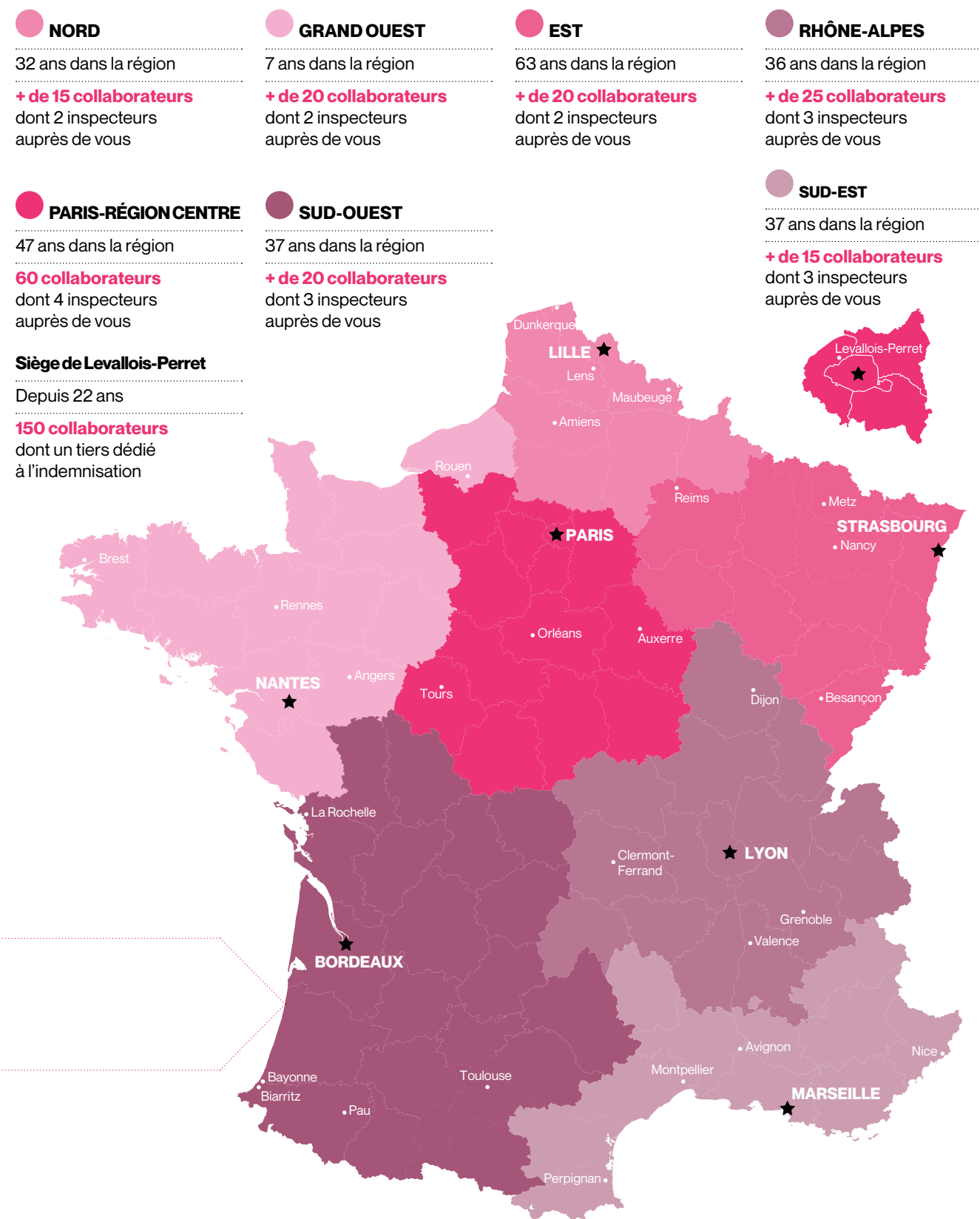


+de 60 ans d'histoire en France
de pratique des spécialités

100% française et indépendante
+de 5000 courtiers actifs

333 collaborateurs et collaboratrices
dont **52,5%** en délégations régionales

Albingia est implantée dans toute la France au plus près de vous, depuis **son siège à Levallois-Perret et ses sept délégations régionales.**



Avec ses huit branches d'activité, Albingia vous apporte des solutions d'assurances de spécialités pointues afin de couvrir les risques auxquels toutes vos entreprises clientes sont confrontées.



1
RISQUES
DE LA CONSTRUCTION



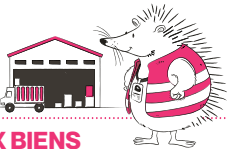
Nous accompagnons les maîtres d'ouvrage sans aucune interruption depuis l'institution de l'obligation de l'assurance Construction par la loi Spinetta de janvier 1978.



2
RISQUES TECHNIQUES

Pionniers et experts des risques techniques en France depuis 1962, nous garantissons tout type de matériel, du montage à son exploitation.

3
DOMMAGES AUX BIENS



Nous assurons patrimoine et activité, en apportant une couverture complète pour protéger les entreprises de toute taille.

4
RESPONSABILITÉ
CIVILE



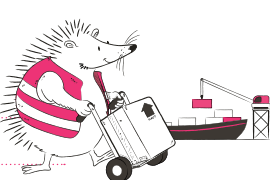
Nous couvrons les dommages causés à autrui par les entreprises industrielles et commerciales ou dans le cadre de prestations de service ou de conseil. Nous assurons également les risques très spécifiques des entreprises, tels que les accidents du travail.

5
RISQUES SPÉCIAUX



Nous apportons une solution globale pour garantir les risques inhérents aux productions audiovisuelles et événementielles.

6
MARITIME & TRANSPORT



Nous protégeons les marchandises transportées, qu'elles soient confiées à des transporteurs publics ou acheminées dans les véhicules de l'assuré.

7
ASSURANCE
DES PERSONNES



Nous préservons le capital humain de vos clients : collaborateurs et collaboratrices sur site ou en déplacement, personnes-clés et clients de tout type d'entreprise.

8
ART & PRÉCIEUX



Nous assurons les collections et les objets de valeur grâce à l'implication de plus de 20 types de métiers spécialisés : propriétaires et collectionneurs d'objets d'art ou de valeur, professionnels de l'art ou du précieux et organisateurs d'exposition.

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« L'agilité d'Albingia se traduit pour nous par des prises de décision rapides et par des réponses dans des délais serrés, ce qui nous permet d'être plus performants sur le plan commercial. Nous avons un lien privilégié avec Albingia, qui nous apporte un haut degré de technicité et une expertise inédite. C'est cela, pour moi, un assureur de préférence. »
Naieva Rodot, Directrice du développement, Groupe LBC

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« Albingia est à la fois un acteur majeur du marché et l'un de nos partenaires de référence en Risques techniques. »
Ralph Aoun, Directeur placement et partenariats réseaux, Finaxy Group

Animées par un esprit de partenariat, les équipes d'Albingia répondent présentes à vos côtés à chaque étape de la relation afin de vous apporter écoute, efficacité et réactivité.



19

INSPECTEURS ET INSPECTRICES RÉGIONAUX
COMPRENENT VOS BESOINS ET ATTENTES

En prenant le temps de vous écouter, nos équipes comprennent la spécificité de vos activités et cernent avec précision vos besoins assurantiels. Dès cette étape, elles facilitent votre accès direct à nos experts.

67

SOUSCRIPTEURS ET SOUSCRIPTRICES
VOUS PROPOSENT LA MEILLEURE SOLUTION D'ASSURANCE

Dotées d'un profil de spécialistes, nos équipes analysent et évaluent avec minutie les risques auxquels vos clients sont confrontés. Leur technicité et leur expertise garantissent que les entreprises reçoivent la couverture dont elles ont besoin pour protéger leurs actifs et atténuer les pertes potentielles en cas de sinistre.

78

CHARGÉ·E·S DE PRODUCTION VOUS ACCOMPAGNENT
TOUT AU LONG DE LA VIE DE VOTRE CONTRAT

En déployant technicité et capacité d'adaptation, nos équipes répondent chaque jour à vos demandes dans les meilleurs délais. Elles allient réactivité et précision pour contribuer à la concrétisation de vos opportunités commerciales et à la fidélisation de vos clients.

48

CHARGÉ·E·S D'INDEMNISATION INTÉGRÉ·E·S S'IMPLIQUENT
À VOS CÔTÉS DANS LA GESTION DE CHAQUE SINISTRE

Nos équipes vous garantissent des délais de réponse maîtrisés dans le traitement et l'indemnisation de chaque sinistre. En conjuguant pédagogie et disponibilité, elles vous informent de l'avancement de votre dossier et se mobilisent pour vous dispenser un service personnalisé tout au long de l'instruction du sinistre.

14

COMPTABLES VOUS RÉPONDENT
DE MANIÈRE RAPIDE ET PERSONNALISÉE

Nos équipes garantissent la prise en compte des règlements de cotisation le jour même de leur réception. Elles sont à votre écoute pour trouver des solutions aux difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer.

DÉTERMINÉS
À PRÉPARER
L'AVENIR

Partenaires historiques des courtiers, nous exerçons notre métier d'assureur de spécialités avec une extrême exigence de long terme. Grâce à notre modèle de compagnie indépendante à taille humaine et à notre actionnariat familial et salarié, nous créons de la valeur au service des courtiers et de l'économie tout entière.

Durablement. →

L'ENTRETIEN
DE VALENTINE DE LASTEYRIE, Directrice générale d'Albingia



AVEC...

Maxime Asselin, Souscripteur Dommages aux biens, Délégation Nord • Ophélie Fidrich, Souscriptrice Risques techniques, Délégation Est • Khouloud Mandhouj, Directrice de l'actuariat • Jason Potel, Référent outil métier • Juliette Rubin, Responsable indemnisation Risques de la construction •



Jason Potel • Albingia réalise une très belle année 2024. Comment expliquez-vous la constance de cette performance dans un environnement géopolitique, économique et climatique pourtant difficile ?

V.de.L → L'année 2024 a effectivement été marquée par une situation géopolitique dégradée, par une conjoncture économique morose, en particulier dans la zone euro, et par une forte sinistralité liée aux catastrophes naturelles. Pour prendre deux exemples récents que nous avons tous à l'esprit, le cyclone Chido à Mayotte et les mégafeux à Los Angeles nous rappellent que le dérèglement climatique est devenu une donnée structurelle dont nous devons collectivement prendre en compte le coût sociétal. Les assureurs sont en première ligne face à cette montée en puissance des sinistres, tant en termes d'intensité que de fréquence. En raison de la structuration de son portefeuille dédié aux risques d'entreprises et ancré sur le territoire national, Albingia n'est que faiblement impactée par ces phénomènes climatiques extrêmes. Nous n'en demeurons pas moins prudents dans notre approche du risque. Notre pratique de la souscription, ultratechnique et très fine, constitue notre meilleur garde-fou dans cet environnement instable. J'ajoute que notre modèle a toujours prouvé sa résilience dans des environnements contrastés, et nous réalisons effectivement cette année de belles performances.

Notre chiffre d'affaires affiche une croissance de 4 %. Notre résultat net comptable enregistre, quant à lui, une hausse de près de 8 %. Notre solvabilité demeure près de trois fois supérieure aux exigences réglementaires. La constance de nos résultats n'est le fruit ni du hasard ni de la chance, mais bien de la pertinence de notre modèle centré sur l'humain, sans équivalent sur le marché assurantiel français. Nous pouvons être fiers de notre performance financière, qui garantit l'accompagnement de nos partenaires sur le long terme. ○



Khouloud Mandhouj • Les secteurs bancaire et assurantiel accordent une attention croissante à la digitalisation, en particulier à l'intelligence artificielle. Que pensez-vous de cette tendance et comment Albingia se positionne-t-elle sur le sujet ?

V.de.L → Le développement des technologies s'inscrit en parfaite cohérence avec la standardisation des produits d'assurance portée par les grands groupes, qui privilégient une croissance en volume. Le modèle d'affaires d'Albingia se présente différemment : il est, et reste, centré sur un accompagnement personnalisé. Comme je le dis souvent, l'humain est le point de départ et d'arrivée de toutes nos actions. Cet axe de différenciation, nous le partageons d'ailleurs avec les courtiers, dont la relation avec les dirigeants des entreprises assurées est également profondément humaine. Notre proposition de valeur commune est centrée sur l'intuitu personæ et l'est davantage encore année après année. Le renforcement de la place des inspecteurs régionaux au cœur de l'action commerciale constitue une illustration très parlante de nos choix stratégiques.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que la digitalisation ne présente aucun intérêt pour nous. Elle est, au contraire, une source d'agilité sur laquelle nous nous appuyons pour optimiser nos modes de fonctionnement et surtout gagner un temps précieux, réinvesti dans l'écoute de nos partenaires. Nous considérons les technologies, en particulier l'intelligence artificielle, comme des outils d'efficacité opérationnelle et non comme des leviers stratégiques. Nous parlons tout à l'heure de la résilience d'Albingia dans des environnements économiques contrastés. Elle tient à cet ADN humain qui se concrétise par notre présence physique sur le terrain, notre goût de la proximité et notre culture du dialogue. C'est un actif que nous cultivons avec soin. ○





Maxime Asselin • Le plan Albingia 2020-2025 arrive à son terme. Quel est votre retour d’expérience ?

V.de.L → Lorsque j’ai été nommée, en septembre 2020, j’ai trouvé une entreprise à la culture solide, aux pratiques efficaces, aux résultats performants et dont la place à part sur le marché assurantiel français crée une valeur ajoutée tangible pour les courtiers comme pour les entreprises accompagnées. J’ai identifié très vite les fondamentaux à préserver – la primauté de l’humain, le culte de la technicité, la réactivité unique et l’extrême rapidité des circuits de décision – et les points à améliorer. Je pense en particulier à la formalisation de certains modes de fonctionnement, qu’il nous a fallu renforcer, dans une entreprise dont les effectifs augmentent rapidement. Albingia 2025 se voulait un plan de changement dans la continuité. **Plus de la moitié des collaborateurs et des collaboratrices a participé à un projet transversal alors que la culture projet était une nouveauté du plan.** Cet engagement représente pour moi une véritable fierté. Il nous a donné l’opportunité de mettre à plat notre chaîne de valeur, d’accélérer notre transformation digitale et de questionner certains de nos processus, tels que l’intégration de nos nouveaux collaborateurs et la transmission des savoirs et des pratiques. Au-delà de ces avancées, il nous a dotés d’un socle organisationnel solide sur lequel nous pouvons sereinement prendre appui. 

Juliette Rubin : « L’assureur de préférence » est notre nouvelle signature de marque. Pourquoi ce changement ?

V.de.L → Il était important de clôturer le plan de transformation Albingia 2020-2025 en exprimant le nouveau souffle qu’il nous a apporté. Nous souhaitons ancrer notre rôle de compagnie de référence sur le marché des risques d’entreprises, réaffirmer la pérennité de notre positionnement unique tout en exprimant **le supplément d’âme qui nous caractérise depuis toujours.** La signature « L’assureur de préférence » traduit parfaitement cela. Nous sommes en ordre de marche pour engager la suite de notre aventure humaine avec les équipes Albingia et nos partenaires courtiers. 



Ophélie Fidrich • Vous évoquez le parcours d’intégration des nouveaux embauchés. De manière plus large, quel est votre regard sur l’évolution et la montée en compétences des salariés ?

V.de.L → La primauté de l’humain est la marque de fabrique d’Albingia. Elle se traduit tant dans notre coopération avec nos partenaires que dans notre conception même du parcours collaborateur. **Concernant les ressources humaines, le maître-mot pour nous est « accompagnement ».** Cela ne paraît pas très original à première vue mais, chez Albingia, c’est une réalité. Ce n’est pas une promesse. Nous accompagnons chaque collaborateur et chaque collaboratrice dès la signature de son contrat de travail, avant même son arrivée dans nos murs, et tout au long de son parcours dans l’entreprise.

Je considère qu’Albingia poursuit une double finalité : cultiver l’excellence dans les solutions d’assurances de spécialités qu’elle apporte à ses partenaires courtiers et donner à chaque salariée les moyens de grandir, notamment par la prise en compte de ses aspirations, la formation ou encore le coaching. Ces deux missions sont d’égale importance à mes yeux. **Comme l’ensemble des managers d’Albingia, je suis très attachée à ce que chacun et chacune puisse s’épanouir dans une carrière qui lui ressemble.** C’est un facteur essentiel de la réussite de l’entreprise.

J’ajoute que près d’un·e salariée sur trois a choisi d’être actionnaire d’Albingia. Ce taux en dit long sur l’attachement des équipes à leur entreprise et à son indépendance. Cette dernière nous différencie profondément des autres compagnies, à travers la valeur proposée à nos courtiers et à nos assurés, mais aussi via l’expérience vécue en son sein par toutes celles et tous ceux qui y travaillent. **Quoi de plus vertueux que de partager la valeur créée tous ensemble ?** Enfin, nos talents choisissent les causes que nous soutenons dans le cadre de notre politique de mécénat. C’est pour moi aussi naturel qu’essentiel de les associer à la redistribution du fruit de leur travail. 



Juliette Rubin • La responsabilité sociétale des entreprises est une question très actuelle. Quelles sont vos convictions et les priorités d’Albingia en matière de performance extra-financière ?

V.de.L → L’ensemble des membres du Comité de direction et moi-même considérons notre démarche RSE comme essentielle à la pérennité de l’entreprise. **L’avenir d’Albingia se pense et se vit sur un temps long.**

Nos engagements s’articulent autour de trois piliers : notre rôle en tant qu’assureur, en tant qu’investisseur et en tant qu’entreprise. En tant qu’assureur, notre marge de manœuvre est réduite, car il nous est impossible de connaître – et donc de maîtriser – le bilan carbone des entreprises que nous assurons. Le champ des possibles est plus ouvert en tant qu’investisseur : nous pouvons choisir de placer notre argent dans les fonds et dans les entreprises les plus impliqués en matière de développement durable. Nous travaillons avec des sociétés de gestion qui partagent nos valeurs. Enfin, en tant qu’entreprise, nous avons toutes les cartes en main pour progresser sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Concernant les premiers, nous améliorons la performance énergétique de nos locaux et plaçons la sobriété au cœur de nos pratiques, notamment lors des déplacements entre nos délégations et dans le choix de nos lieux de séminaires. **Pour les critères sociaux, il est essentiel pour moi que tous les talents d’Albingia soient reconnus à leur juste valeur, sans considération pour leur origine, leur sexe ou leur parcours.** Chez Albingia, nous sommes toutes et tous très attachées au mérite. C’est tout naturellement et sans effort que nous avons un indice d’égalité professionnelle de 97/100. Pour ce qui est de notre état d’esprit, nous menons nos chantiers de RSE comme nos autres projets : avec rigueur et engagement. 

Maxime Asselin • Comment Albingia aborde-t-elle l’avenir ? Envisagez-vous, par exemple, des opérations de croissance externe, une ouverture vers la souscription européenne ou encore la création d’une nouvelle délégation régionale ?

V.de.L → Nous ne nous interdisons rien. Tout est, et reste, ouvert. Si des opportunités intéressantes se présentent, nous pourrions procéder à des acquisitions ciblées visant à compléter notre palette d’expertises assurantielles et/ou à étendre notre présence géographique. Cela n’a pas encore été le cas. Je crois davantage à l’ouverture d’une nouvelle délégation, au regard notamment de **la belle réussite de la délégation Grand Ouest** que je trouve d’autant plus intéressante et inspirante que ce sont quelques salariées qui sont à l’origine de sa création en 2018. Ils l’ont, depuis, formidablement développée. Nous pourrions tout à fait renouveler la démarche dans une région avec un marché suffisamment porteur et une équipe motivée pour initier et mener cette aventure entrepreneuriale.

Notre cap est qu’Albingia poursuive sa croissance organique rentable, tout en continuant à accompagner ses partenaires courtiers pour maintenir leur confiance. Nous continuerons à accorder aussi beaucoup d’importance à notre solvabilité : c’est elle qui préserve notre capacité à faire face à tous les risques et à rester proches de nos partenaires dans la durée, en demeurant pour eux l’assureur de préférence. 



NOS VALEURS VUES PAR NOS PARTENAIRES

TECHNICITÉ



« J'apprécie de travailler avec les équipes d'Albingia, car elles ont toujours la capacité d'apporter des solutions d'assurance innovantes et sur mesure pour répondre aux exigences de nos clients communs. »

Thomas Leprevost, Directeur développement filière, Chesneau

INDÉPENDANCE



« Les équipes d'Albingia font preuve d'un grand professionnalisme, d'une disponibilité à toute épreuve et d'une réactivité sans faille, autant d'atouts pour notre réussite conjointe. À travers son aventure et sa réussite entrepreneuriale, qui marquent son indépendance, la Compagnie entre en résonance avec notre propre histoire, ce qui facilite notre partenariat basé sur des valeurs communes. »

Jean-Luc Trupin, Directeur pôle entreprise, Rambaud Labrosse

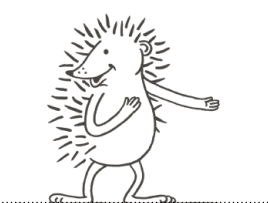
AGILITÉ



« Albingia est une compagnie proche de ses intermédiaires. J'apprécie particulièrement l'écoute et l'adaptabilité dont font preuve les souscripteurs. Bravo ! »

David Vinckier, Directeur commercial, ADH Conseils en assurances

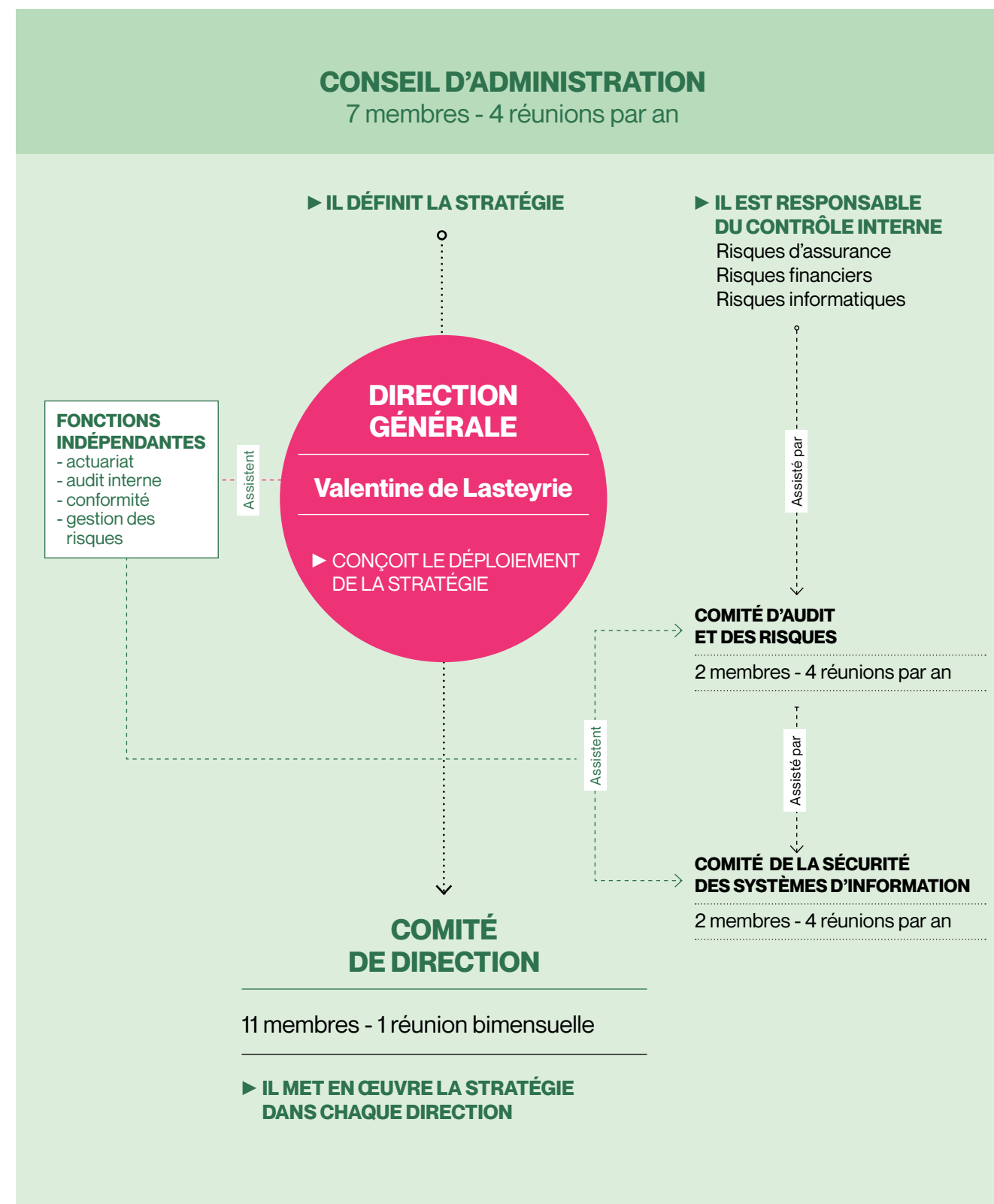
ENGAGEMENT



« Albingia est un partenaire sur lequel nous pouvons compter, avec un engagement continu depuis des années. Ensemble, nous entretenons un dialogue ouvert et de vérité. Au fil du temps, nous avons tissé une relation tripartite de confiance, entre client, courtier et compagnie. Cette relation est fondée sur une écoute en profondeur des besoins de chacun. Albingia est un partenaire au long cours, qui sait être là même dans les coups durs, ce qui est très important. »

Bérengère Dupendant, Directrice associée, cabinet GSA PRADO

NOTRE GOUVERNANCE



NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION

1. MARIE ABSIRE

Directrice des opérations
et de la transformation

2. SYLVAIN ROULIER

Directeur financier

3. MYRIAM OUMEDDOUR

Directrice des marchés

4. BERNARD LOTH

Directeur général délégué

5. HUBERT FAULQUIER

Directeur général délégué

6. BAPTISTE GUIOT

Directeur commercial

7. VALENTINE DE LASTEYRIE

Directrice générale

8. ALTTIINA BRIGOT

Directrice de la communication

9. PIERRE MALAVAL

Directeur de l'indemnisation

10. LAURENT CLAUS

Directeur technique

11. FLORENCE DEVAMBEZ

Directrice des systèmes d'information



①

②

③

④

⑤

⑥

⑦

⑧

⑨

⑩

⑪

NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES

NOTRE MISSION

NOS VALEURS CARDINALES

NOS RESSOURCES

NOS SOLUTIONS ASSURANTIELLES...

... POUR NOS PARTENAIRES COURTIER ET LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Produire des services d'assurances de spécialités en accompagnant les courtiers dans l'excellence

TECHNICITÉ
INDÉPENDANCE
AGILITÉ
ENGAGEMENT

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« Chez Albingia, j'apprécie la dimension humaine, l'esprit familial et la technicité. Nous travaillons ensemble depuis 10 ans et quelle que soit la taille du projet, nous pouvons toujours compter sur l'expertise et la disponibilité des équipes qui n'hésitent pas à se déplacer chez notre client. C'est une force dans notre partenariat. »
Gary Fhima, Fondateur de Fimm'Assur

NOS PARTENAIRES

NOS COLLABORATEURS

NOTRE ANCRAGE RÉGIONAL

NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

NOTRE CULTURE DE L'EXCELLENCE

NOS SOLUTIONS ASSURANTIELLES...

... POUR NOS PARTENAIRES COURTIER ET LES ENTREPRISES FRANÇAISES

RISQUES DE LA CONSTRUCTION

RISQUES TECHNIQUES

DOMMAGES AUX BIENS

RESPONSABILITÉ CIVILE

RISQUES SPÉCIAUX

MARITIME & TRANSPORT

ASSURANCE DES PERSONNES

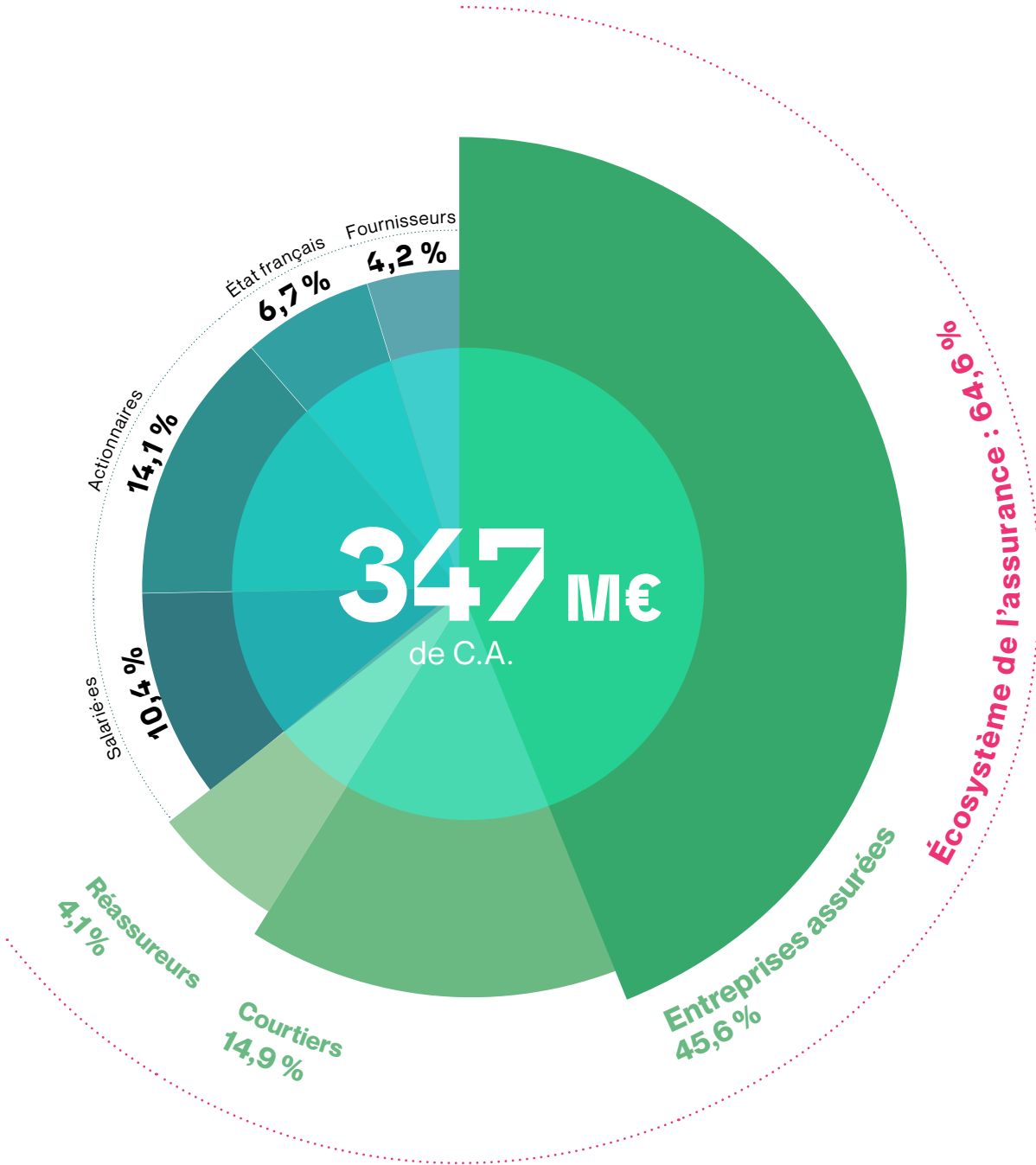
ART & PRÉCIEUX

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« La disponibilité, la proximité et la qualité technique des équipes de souscription d'Albingia nous permettent d'avancer sereinement vers nos prospects et de leur apporter une réponse toujours juste au plus près de leurs besoins »
Benoît Pelc, Associé, cabinet Neliö

LE PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

Spécialiste des risques d'entreprises, **Albingia crée de la valeur qu'elle partage ensuite avec ses parties prenantes**. Au-delà des flux financiers qu'elle redistribue aux deux tiers dans l'écosystème de l'assurance ainsi que sous forme de salaires, dividendes, achats, impôts et taxes, son activité bénéficie à la société tout entière. Elle contribue, en tant qu'investisseur, au développement des entreprises de l'économie réelle et, comme mécène, à l'action des associations soutenues. ↓



Un impact positif et durable pour nos parties prenantes

Entreprises assurées

52 470 polices d'assurances en vigueur
189,4 M€ de sinistres pris en charge, essentiellement orientés vers les PME et ETI françaises

Plus de 5 000 courtiers

54 M€ de commissions versées
30 sessions de formation pour transmettre nos expertises et partager nos expériences
71 manifestations organisées dans toute la France

40 réassureurs

130,3 M€ de primes de réassurance versées

333 salarié·es

36 M€ de salaires et primes
2,7 M€ versés dans le cadre de l'accord de participation et d'intéressement
26 créations de poste

Actionnaires

35 M€ de dividendes distribués
Un actionnariat équilibré et diversifié : fonds d'investissement, actionnariat familial, actionnariat salarié
32 % des salarié·es sont actionnaires d'Albingia

État français

24,8 M€ d'impôts et de taxes contribuant aux finances publiques

Fournisseurs

14,8 M€ d'achats réalisés dont 96,21 % auprès d'entreprises françaises

Organisations professionnelles

Membre notamment de France Assureurs, de la ROAM, de l'AMRAE, du CEFAREA et partenaire des associations professionnelles de l'assurance aux niveaux national et régional (CSCA, ADRECA...)

Une contribution active à l'économie et à la société françaises

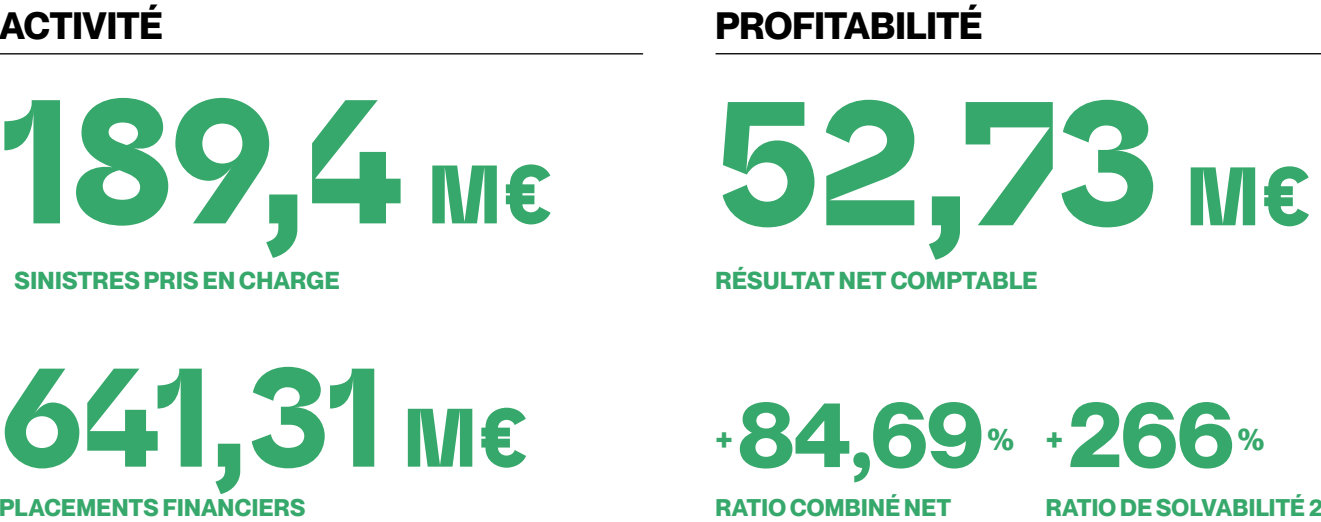
PME et ETI françaises

275 M€ investis dans les entreprises françaises pour contribuer à leur pérennité et à leur développement

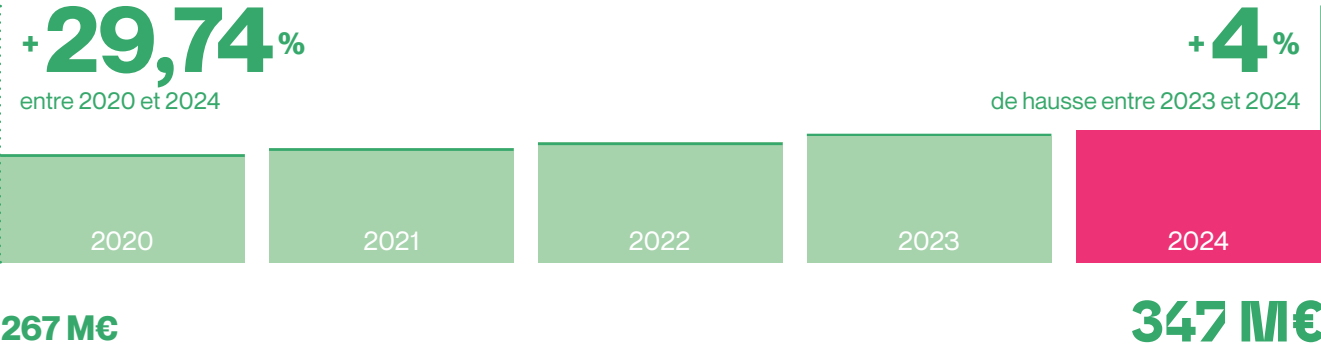
Économie sociale et solidaire (ESS)

Près de 490 000 euros, représentant 1 % du résultat net d'Albingia
19 associations soutenues au titre du mécénat œuvrant pour quatre causes majeures :
→ Droits & santé des femmes
→ Insertion sociale & professionnelle
→ Jeunesse
→ Recherche médicale

NOS CHIFFRES-CLÉS FINANCIERS...



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRES SUR 5 ANS

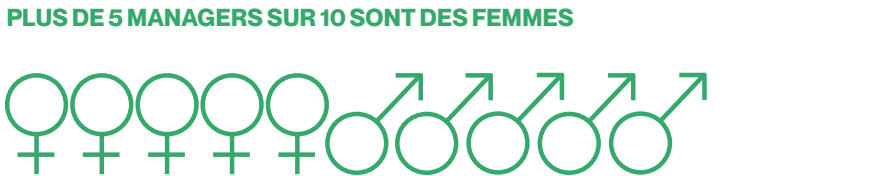
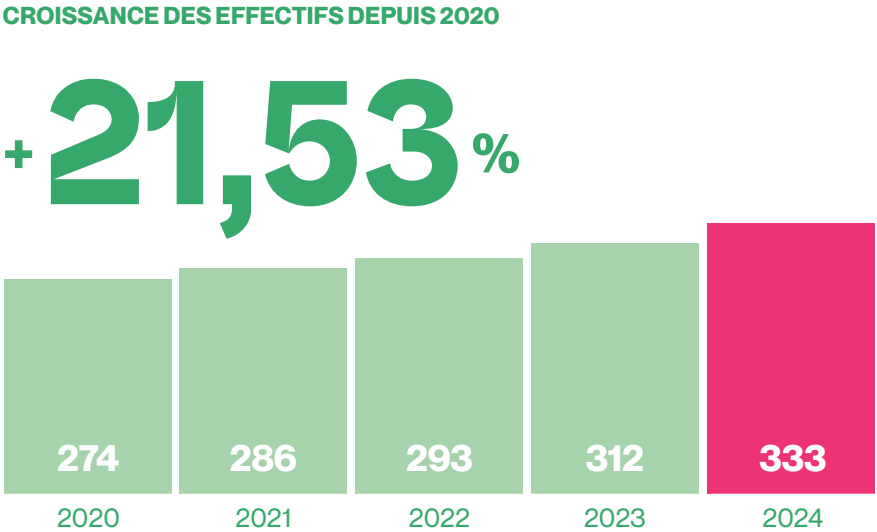


TOTAL DU BILAN



& EXTRA-FINANCIERS

RESSOURCES HUMAINES



NOTRE DÉMARCHE RSE

La responsabilité sociale d’entreprise est depuis toujours ancrée au cœur de notre modèle. Aujourd’hui, notre développement nous conduit à **transformer cet état d’esprit en démarche en nous inscrivant en parfaite cohérence avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.** Passage en revue de nos principales avancées en tant qu’entreprise, assureur et investisseur. ↓

LES TROIS PILIERS DE NOTRE DÉMARCHE	① NOTRE RÔLE EN TANT QU'ENTREPRISE	② NOTRE RÔLE EN TANT QU'ASSUREUR	③ NOTRE RÔLE EN TANT QU'INVESTISSEUR	
LES MESURES DE NOS AVANCÉES	Nous stimulons une culture d'excellence.	Nous développons, au sein de plusieurs branches d'activité, des assurances de spécialités au service de projets industriels de décarbonation. Ces solutions soutiennent les projets de transition énergétique, d'adaptation climatique et de construction écoresponsable.	Nous soutenons financièrement les entreprises les plus actives en matière de développement durable.	
	SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX → Trajectoire de réduction de notre empreinte carbone	334 M€ de capitaux assurés en photovoltaïque, géothermie, microcentrale, biomasse et méthanisation.	ACTIFS COTÉS → Notation de durabilité MSCI BBB¹ → Réduction de notre intensité carbone par million d'euros investi	
	SUR LES CRITÈRES SOCIAUX → 92 % de collaborateurs formés et 4 251 heures cumulées de formation → Index égalité professionnelle : 97/100 → Prévoyance collective financée par l'employeur : 90 %		ACTIFS NON COTÉS MOBILIERS → Un quart des nouveaux investissements effectués chaque année sur des fonds article 9 SFDR² → Mixité de la gouvernance des sociétés de gestion	
	SUR LES CRITÈRES DE GOUVERNANCE → Mixité des organes de gouvernance → Politique de mécénat volontariste : 1 % des bénéfices alloué → Achats : absence de délais de paiement, règlement dès réception de la facture		ACTIFS NON COTÉS IMMOBILIERS → Réduction de la consommation énergétique → Totalité des immeubles labellisés ou certifiés	
¹ La méthodologie MSCI évalue et compare les performances ESG d'une entreprise par rapport à ses pairs et fournit des informations sur l'exposition aux risques ESG et leur gestion. ² Les fonds dits « article 9 » selon le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) ont des objectifs distincts en matière de développement durable. La majorité de leur portefeuille est constituée d'investissements axés sur les critères ESG.				

MÉCÉNAT : NOS ENGAGEMENTS

Albingia consacre chaque année 1 % de son résultat net à des actions de mécénat afin d’aider des associations choisies par ses équipes. Plus de 2 salarié-es sur 3 ont ainsi participé à une grande consultation pour sélectionner les causes à soutenir. **Présentation des quatre grands engagements et d’une sélection de 15 associations accompagnées en 2024.** ↓

ET AUSSI...

ARC-NUCLÉART

Mettre les sciences au service de la conservation et de la préservation du patrimoine, grâce à l’action conjointe d’un atelier et d’un laboratoire de recherche implantés sur le site du CEA à Grenoble.

ATOUPIC

Œuvrer pour la sauvegarde, la préservation et la réhabilitation du hérisson d’Europe. Contribuer également à sensibiliser le public aux dangers auxquels l’animal fait face. Le soutien à cette association s’inscrit en lien avec le choix du hérisson comme mascotte d’Albingia depuis 1972.

DROITS & SANTÉ DES FEMMES	INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE	JEUNESSE	RECHERCHE MÉDICALE
ENDOFRANCE	ASSOCIATION LAZARE	INSTITUT DE L'ENGAGEMENT	APAISER S & C
Soutenir, informer, sensibiliser les personnes atteintes d'endométriose et leur entourage, agir pour améliorer leur parcours de soins et réduire le délai de diagnostic. Financer la recherche médicale sur le sujet.	Animer et développer des colocations solidaires entre des jeunes actifs et des sans-abri.	Soutenir des jeunes qui se sont révélés par leur engagement, en leur offrant des opportunités éducatives et professionnelles.	Aider, informer, soutenir les études et les recherches sur la maladie de Syringomyélie et/ou la malformation de Chiari.
FONDATION DES FEMMES	LA CRAVATE SOLIDAIRE	L'ŒUVRE DES PUPILLES (ODP)	ARTuR
Agir pour les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes en apportant un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact.	Redonner confiance aux personnes éloignées du marché de l'emploi par des ateliers de coaching et le don de tenues professionnelles.	Assurer un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier est décédé en ou hors service commandé. Venir en aide aux sapeurs-pompiers et à leur famille ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers en difficulté.	Soutenir et développer la recherche sur les tumeurs du rein et leur prise en charge clinique. Améliorer l'information des patients et de leur famille afin de les aider à vivre avec un cancer du rein.
REBOOB	ENTREPRENEURS DE LA CITÉ	SOLIANE	FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE
Organiser un défilé de mode caritatif pour les femmes atteintes du cancer du sein et préparer des kits beauté dédiés.	Faciliter l'accès des entrepreneurs aux solutions de micro-assurance et les sensibiliser à l'importance de s'assurer pour préserver la pérennité de leur entreprise.	Accompagner et soutenir des familles avec des enfants dits « extraordinaires ».	Financer des projets de recherche médicale.
			FONDATION POUR LA RECHERCHE EN PHYSIOLOGIE
			Mener une étude physiologique du rat-taupe nu, doté d'une longévité exceptionnelle, pour faire progresser la recherche sur la prévention des cancers, de la maladie d'Alzheimer et des maladies cardiovasculaires.

ENGAGÉS
POUR
ACCOMPAGNER
NOS PARTENAIRES

Présents à vos côtés depuis 62 ans, nous protégeons les entreprises françaises des risques diversifiés auxquels elles sont exposées. Grâce à nos solutions ciblées d'assurances de spécialités, distribuées par votre intermédiaire exclusif, nous contribuons à préserver leur activité et à soutenir leur développement.

Durablement. →

24 AVANCÉES À VOS CÔTÉS...



1 ↑

**Au revoir Albingia 2025,
bonjour Albingia 2030**

L'année 2024 a vu la fin du déploiement du plan Albingia 2020-2025. Dans un environnement complexe, ce plan, conçu et déployé par nos équipes, a été mené tambour battant.

Grâce à un intense travail collaboratif, nous avons optimisé notre organisation et notre façon d'exercer notre métier tout en cultivant l'excellence technique et la primauté de l'humain, qui font depuis toujours notre force. Plus de 70 projets ont été menés à terme fin 2024, avec la contribution de plus d'un collaborateur sur deux. Nous entrons

désormais dans notre plan Albingia 2030, qui vise à ancrer notre vision dans le long terme pour toujours mieux vous accompagner dans vos projets. Ce nouveau plan est articulé autour de trois axes stratégiques : l'humain avant tout (poursuivre durablement notre développement en conservant notre ADN), le terrain d'abord (accentuer notre proximité courtier) et l'agilité à chaque instant (renforcer notre excellence opérationnelle). ○

↓ 2

80 %

C'EST LA PART DE NOS COURTIER CODÉS QUI ONT TRAVAILLÉ AVEC NOS ÉQUIPES EN 2024. 50 % d'entre eux ont d'ailleurs réalisé une affaire nouvelle avec nous. Ces taux reflètent tant la dynamique du courtage que notre volonté de faire vivre des partenariats actifs. ○



↑ 3

Ingénierie prévention : vous apporter haute technicité et écoute

La parole à Valérie Soissons, Directrice ingénierie prévention

« J'ai intégré Albingia en mai 2024 avec la mission de structurer et d'accélérer le développement de notre activité prévention. Cela fait 30 ans que je fais ce métier passionnant qui mêle haute technicité, écoute, rigueur et relationnel. Depuis mon arrivée, nous avons repensé nos rapports de visite, nos plans de prévention et l'accompagnement des clients. À ce titre, nous avons en particulier intégré la RSE dans nos interventions et réflexions. Par la transversalité entre nos équipes Ingénierie, Souscription, Production et Indemnisation, nous entendons renforcer notre engagement en matière de prévention. Au-delà des 200 visites de risques par an, nous intervenons à différentes étapes du contrat. La fluidité de cette chaîne de valeur est essentielle pour rester à l'écoute active et permanente de l'assuré dans les évolutions et la sécurisation de son activité. » ○

↓ 4

La Direction commerciale et des marchés se renforce

Depuis plus de 2 ans, notre Direction commerciale et des marchés s'étoffe afin d'accélérer notre stratégie de développement en associant les expertises territoriales, portées par nos sept délégations régionales, et nos filières de spécialités, comme Maritime & transport, Risques spéciaux, Art & précieux, Assurance des personnes, Responsabilité civile et le pôle Immobilier. Nous continuons à renforcer cette direction sur l'ensemble de nos lignes techniques afin d'accélérer le rayonnement et le pilotage technico-commercial de nos branches, avec l'ambition de toujours mieux vous accompagner sur vos enjeux de risques d'entreprises. ○

↓ 5

5 C'EST LE NOMBRE D'EXPERTES ET D'EXPERTS QUI COMPOSENT LE NOUVEAU PÔLE DE COMPÉTENCES IMMOBILIER CRÉÉ EN AVRIL 2024 AU NIVEAU NATIONAL. Toutes et tous sont dédiées à la souscription et à la gestion de produits immobiliers pour le compte de nos sept délégations.

↓ 6

7,3 ANS

C'EST L'ANCIENNETÉ MOYENNE CHEZ ALBINGIA.

Une fidélité collaborateurs source de stabilité, de connaissance approfondie de vos besoins et donc de solutions toujours plus personnalisées au service de vos clients.



↓ 7

PROXIMITÉ

NOS ÉQUIPES INDEMNISATION ONT RENFORCÉ LEUR PROXIMITÉ COURTIER EN 2024, avec notamment

des déplacements réguliers chez nos partenaires partout en France, une présence lors des cocktails annuels, des rendez-vous commerciaux, des rencontres avec leurs pairs côté courtiers... Notre modèle intégré, avec une Direction indemnisation internalisée, contribue activement à notre proposition de valeur en termes de service et d'expérience client. ●

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« Les équipes indemnisation d'Albingia, c'est l'alliance de l'expertise technique et de la qualité de la relation humaine. »
Elisabeth Saunier, Directrice Indemnisation, Direction Service Client, Satec

↓ 8

Un référentiel des compétences techniques tourné vers vous !

Notre culture d'entreprise est fondée tant sur la technicité, le souci de l'excellence et du résultat que sur l'aptitude à travailler au sein d'un collectif. Nos référentiels de compétences techniques, qui précisent les compétences liées à la fois aux savoirs théoriques et aux savoir-faire opérationnels de chaque métier et de chaque poste, reflètent les deux piliers de cette culture. En 2024, ils ont été enrichis par la définition de cinq critères de compétences-clés par métier. Le process d'évaluation a également été optimisé. Les objectifs ? Renforcer notre excellence opérationnelle, mieux structurer l'évolution des compétences individuelles, favoriser la transmission des savoirs, et construire nos métiers et nos outils de demain en étant tournés vers vous. ●

↓ 9

La donnée au service de la connaissance client

Notre équipe Actuariat a mené plusieurs études statistiques en 2024 en Dommages aux biens, Risques de la construction et Risques techniques.

Ces études nous permettent de renforcer notre connaissance client, d'anticiper les tendances et d'éclairer notre approche technique par des analyses quantitatives. Ce travail s'inscrit au service d'une gestion des risques maîtrisée et d'une stratégie de couverture adaptée et personnalisée en fonction de vos enjeux. ●

↓ 10

La Délégation Paris-Région Centre se réorganise

Afin de soutenir nos ambitions de croissance, la délégation est désormais organisée en deux pôles d'expertises métiers autour d'un pôle souscription et d'un pôle production. Cette nouvelle organisation renforce notre stratégie expertise métiers et territoriale. La Délégation Paris-Région Centre compte au total une soixantaine de collaborateurs et de collaboratrices à votre service. ●



↑ 11

Nous avons accueilli plus de 2 600 courtiers durant l'année 2024 lors de nos divers événements dans toute la France. Au programme : des échanges techniques, mais aussi des rencontres conviviales autour

du sport, de la culture, du terroir, du patrimoine, etc. ●

↓ 12

n°1

ALBINGIA N° 1 AU PALMARÈS DES TROPHÉES PLANÈTE CSCA DANS LA CATÉGORIE « RISQUES SPÉCIAUX ». Une première place sur le podium, dont nous sommes très fiers. Merci à vous ! ●

↓ 13

378

C'EST LE NOMBRE DE COURTIER QUI ONT PARTICIPÉ À NOS FORMATIONS OU À NOS RÉUNIONS TECHNIQUES pour l'ensemble de nos branches d'activité dans toute la France. Merci pour votre présence et votre contribution ! ●

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« C'est extraordinaire de transmettre son savoir-faire. Aujourd'hui, les équipes rajeunissent et c'est important de pouvoir compter sur un tiers de confiance capable de partager les bons réflexes de la profession et d'éclairer sur les évolutions du métier par des exemples concrets. Une formation Albingia, c'est un exercice collectif et interactif au cours duquel on gagne en expertise et on s'enrichit des échanges avec ses pairs. »
Armelle Fontenette-Belloy, Directrice générale déléguée, Bpifrance Courtage

↓ 14

TDB

COMME « TABLEAU DE BORD ». DERRIÈRE CE NOM DE CODE SE CACHE LE PROJET QUI A EU L'IMPACT LE PLUS SIGNIFICATIF EN TERMES D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR LA DIRECTION INDEMNISATION EN 2024.

Le TDB recense toutes les tâches à traiter pour un chargé d'indemnisation. Devenu un véritable outil d'aide à l'organisation et à la gestion de la relation client, il facilite le pilotage de l'activité de la direction. Les gains de temps obtenus grâce à l'automatisation sont réinvestis dans la relation courtier et l'accompagnement des assurés en cas de sinistre. ●

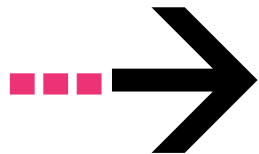
↓ 15

+de 90%

C'EST LE TAUX DE DÉCROCHÉ MOYEN MESURÉ CES SIX DERNIERS MOIS SUR TOUTES NOS DÉLÉGATIONS RÉGIONALES. Il démontre notre engagement quotidien à vous apporter proximité, réactivité et qualité de service. Nous avons en effet apporté cette année des changements dans notre système de téléphonie afin de répondre de façon toujours plus efficiente à vos appels. Nous monitorons nos performances pour adapter au quotidien nos pratiques et ainsi améliorer en continu notre service et notre relation client. ●

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« C'est un réel plaisir de travailler avec les équipes d'Albingia, elles sont toujours au rendez-vous : disponibles, réactives et techniques ! »
Stéphane Piron, Associé, Peps Assurances



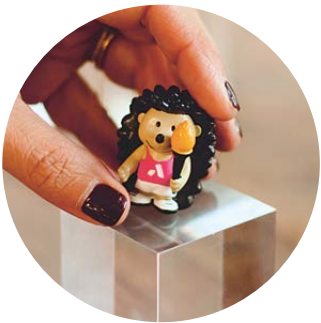
↓ 16

Le client est R.O.I.*

Parce qu’un retard de paiement de prime peut se transformer en impayé et mettre en risque la couverture de l’assuré.

Albingia met à disposition des courtiers des outils pour identifier les impayés de leurs assurés. L’ambition de ce nouveau service ? Vous accompagner dans la maîtrise de votre relation financière client. ●

* Retour Sur Investissement en anglais



↑ 17

Avez-vous votre hérisson collector ? Nos cocktails de rentrée vous ont permis de compléter votre collection lors d’une présentation exclusive de nos éditions limitées des hérissons de 2001 à 2024. Une occasion de constater votre attachement profond à notre mascotte et de recueillir vos confidences sur votre style d’adoption. Certains d’entre vous collectionnent les hérissons dans une vitrine même dans le cadre du flex-office, d’autres les disposent autour de leur ordinateur ou les offrent à leurs enfants et petits-enfants. ●

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« Chez LBJ ASSURANCES, nous avons un attachement tout particulier à l’emblème d’Albingia, qu’est le hérisson. En tant que courtier partenaire, nous ne manquons pas d’agrandir, au fil des années, notre collection de ce porte-drapeau symbolique de la Compagnie. »
Nicolas Joubert, Directeur général, LBJ ASSURANCES

↓ 18

Hausse du taux de la surprime Cat Nat : nos équipes sur le pont !

En application d’un arrêté gouvernemental du 12 décembre 2023, le taux de la surprime catastrophes naturelles (Cat Nat) est passé de 12 à 20 % au 1^{er} janvier 2025. Un taux qui n’avait pas été modifié depuis plus de 25 ans. Ce changement, qui impacte toutes les garanties dommages de nos contrats d’assurance, semble simple en apparence mais a demandé un important travail afin d’être prêts pour vous le 1^{er} janvier. Grâce à une orchestration sans faille de notre équipe Opérations et transformation, qui a mobilisé des collaborateurs et des collaboratrices de la Direction juridique, de la Direction technique, du Comité de direction et, bien sûr, de la Direction des systèmes d’information, nous étions opérationnels dès le 10 décembre 2024. Nos interfaces anticipent d’ailleurs désormais toute possibilité de changement réglementaire ultérieur. ●

↓ 19

SIMPLIFICATION DANS LE CADRE DE NOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D’OUTILS DIGITAUX AU SERVICE DE LA SIMPLIFICATION DE VOS USAGES ET DE NOS ÉCHANGES, ALBINGIA A REJOINT EDICOURTAGE.

Cette plateforme de solutions vise à optimiser les process métier du courtage et à faciliter leurs échanges avec les assureurs. ●

↓ 20

+ de 52%

DES ÉQUIPES TRAVAILLENT EN DÉLÉGATIONS RÉGIONALES. Albingia a misé, cette année encore, sur le terrain au service de notre relation partenariale, en recrutant plus de 20 nouveaux talents en régions. ●

↓ 21

+ de 90%

C’EST LE POURCENTAGE DE COURTIER QUI ONT RENOUVELÉ LEUR CONFIANCE À ALBINGIA EN 2024. Une fidélité qui rime avec attractivité puisque nous avons eu le plaisir de coder 300 nouveaux partenaires, dont les deux tiers nous ont interrogés. Merci pour votre confiance ! ●

↓ 22

L’assureur de préférence, bien plus qu’une signature !

Notre nouvelle signature, en forme de manifeste, réaffirme notre positionnement d’alternative unique sur le marché. Elle exprime notre personnalité, celle d’une compagnie libre, indépendante, à taille humaine et au niveau élevé de solvabilité. Elle fait également référence à notre choix structurant de distribuer exclusivement nos solutions par l’intermédiaire du courtage. Enfin, cette signature incarne la relation que nous voulons continuer à tisser avec vous. Un partenariat fort, fondé sur la culture de l’attention, la sincérité et la convivialité. ●

LA PAROLE À NOS PARTENAIRES

« Nous entretenons depuis des années des liens étroits avec Albingia. Les équipes sont toujours à la recherche de solutions techniques pour réaliser les affaires. C’est un réel plaisir d’avoir des échanges constructifs afin de couvrir les risques de plus en plus complexes de nos clients. Avoir à nos côtés un assureur technique, rapide et engagé nous apporte un véritable soutien au quotidien. »
Charles-François Legrand, Dirigeant associé, ABE Courtage

↓ 23



Quand les locaux font aimer la vie de bureau

Le réaménagement de notre siège social est achevé. Les avantages de ce siège tout nouveau, tout beau ? Qualité de vie, transversalité et efficacité renforcées !

Du côté de la qualité de vie, nos locaux nous offrent espace, clarté et modernité. Nous avons créé des lieux de vie communs, tels que la salle de sport, la salle de sieste, les cafétérias et les bibliothèques. Du côté de l’efficacité, les équipes Production, Souscription, Indemnisation et la Direction technique de chaque branche travaillent au sein d’un même espace, ce qui facilite leur collaboration et la transmission des savoir-faire techniques. Pari réussi ! Au-delà de Levallois-Perret, nous avons mené en 2024 une étude sur tous nos locaux pour que le plaisir de la vie de bureau soit l’affaire de toutes et de tous. ●



↑ 24

Albingia a renforcé son maillage territorial en 2024 en organisant plus de 70 événements courtiers dans toute la France. Nous confortons ainsi notre stratégie de proximité dans les villes stratégiques pour vous, telles que Biarritz, Pont-l’Évêque, Montpellier, Toulouse, Sedan, Mulhouse, Orléans, Tours, Valence, Clermont-Ferrand, Dijon, La Motte-Servolex, Angers, Pont-à-Mousson, Lésigny, Châlons-en-Champagne... Nos délégations régionales amplifient cette démarche en 2025 avec l’organisation de nombreuses rencontres dans de nouvelles villes. ●

MOBILISÉS
POUR FAIRE
GRANDIR
NOS TALENTS

Plaçant l'humain comme point de départ et d'arrivée de toutes nos actions, nous construisons un parcours personnalisé pour nos collaborateurs et collaboratrices. Du recrutement à l'accompagnement, en passant par la formation, le bien-être et la mobilité, nous mettons tout en œuvre pour conjuguer engagement et épanouissement.

Durablement. →

ALBINGIA, UNE AVENTURE HUMAINE

Vous le savez mieux que personne : pour nous, l'humain vient avant toute chose. Cette primauté de l'humain, au cœur de nos relations avec vous, partenaires courtiers, nous la faisons vivre dans notre politique de ressources humaines. Pour pérenniser et partager ce supplément d'âme, qui est notre marque de fabrique, nous nous engageons envers nos collaborateurs actuels et futurs, comme nous nous engageons auprès de vous. [Découvrez notre manifeste.](#) ↓

ALBINGIA, L'EMPLOYEUR DE PRÉFÉRENCE

→ NOUS VOUS ACCUEILLONS. VRAIMENT.

Chez Albingia, vous êtes attendu-e. Dès la signature de votre promesse d'embauche, vous faites partie de l'équipe. Nous mettons tout en œuvre pour que chaque nouveau talent trouve immédiatement sa place et se sente intégré dès son premier jour. Pour cela, vous recevez en amont toutes les informations pratiques et la documentation administrative à compléter. Vous découvrez de petites attentions et faites même la connaissance de vos collègues avant le jour J. À votre arrivée, votre poste de travail est opérationnel et votre programme d'accueil personnalisé planifié. Vous n'avez plus qu'à démarrer l'aventure avec votre équipe, votre manager et votre parrain ou votre marraine. ○

→ NOUS VOUS ACCOMPAGNONS. DURABLEMENT.

Chez Albingia, vous êtes une personne à part entière. Vos qualités comptent autant que vos compétences. Nous vous donnons les clés pour progresser au quotidien et tout au long de votre carrière. Nous créons les conditions pour que vous puissiez exprimer pleinement vos talents, votre esprit d'initiative et votre personnalité. Pour que vous ayez plaisir à venir travailler le matin, nous soignons votre environnement et vos conditions de travail. Et, parce que chacun peut traverser des moments difficiles, y compris dans sa vie privée, nous vous soutenons en toutes circonstances. ○

→ NOUS AVANÇONS. ENSEMBLE.

Chez Albingia, nous formons un collectif. L'esprit d'équipe, l'entraide et la solidarité sont naturels pour nous. Vous pouvez compter sur votre manager et sur vos collègues. Nous vous proposons de participer à des projets transverses d'amélioration continue. Nous sommes à l'écoute de vos envies de changer de métier, de région, de branche d'activité ou des trois à la fois ! Vous apportez votre pierre à notre histoire. L'histoire d'une compagnie d'assurance française, indépendante, engagée aux côtés du courtage pour couvrir les risques des entreprises. Une histoire unique qui dure depuis plus de 60 ans. ○

LA PREUVE EN CHIFFRES



100%
113

des nouveaux entrant-es ont eu un parrain ou une marraine

heures réservées au parcours d'intégration personnalisé pour les équipes commerciales

92%
76%

des salarié-es ont suivi au moins une formation en 2024

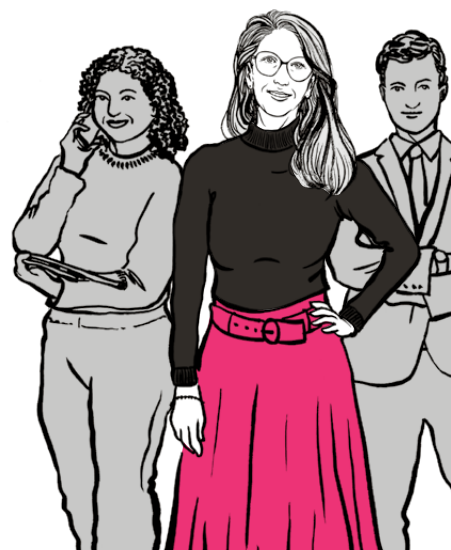
des salarié-es ont participé au week-end du CSE

9%
50%

des salarié-es ont changé de fonction, de branche ou de région en 2024

des salarié-es ont participé directement au plan Albingia 2020-2025

L'ÉQUIPE RH



« Des ressources, certes, mais humaines ! »

Catherine Feret
Directrice des ressources humaines

« Les missions d'une DRH sont nombreuses. Il faut être présente auprès des managers, des collaborateurs, ainsi que de la Direction générale... partout où il est question d'humain. C'est particulièrement vrai chez Albingia, où l'attention portée à l'autre est au cœur du modèle. Cette valeur n'est pas uniquement tournée vers nos clients. Elle s'applique aussi à nos équipes. Sinon elle n'aurait aucune validité. Nos clients ne sont pas des numéros, nos collaborateurs non plus ! Nous ne pouvons pas leur demander de s'engager si nous ne nous engageons pas nous-mêmes. Ici, nous sommes considérés pour nos compétences techniques, mais aussi pour notre savoir-être, nos envies... Bref, pour ce que nous sommes. Notre rôle, aux RH, est de faire vivre cet engagement auprès des équipes, avec une direction, un cadre et une protection. Nous sommes présents, proches, disponibles, à toutes les étapes du parcours professionnel. » ●

« Nous cultivons l'engagement réciproque »

Marie-Ève Monnet
Responsable paie et administration du personnel

« Chez Albingia, l'engagement des RH auprès des équipes est à l'image de celui de la Compagnie envers ses partenaires courtiers : il s'agit d'apporter, dans les meilleurs délais, des informations justes, précises, avec constance. Des virements faits dans les temps, des documents administratifs envoyés sans relance, des déclarations fiables... C'est la clé de la satisfaction et de la fidélité, qu'on soit un interlocuteur interne ou externe. Dans une organisation décentralisée comme la nôtre, l'humain est notre ciment. Ici, on aime se parler en direct dès que cela est possible, sans interface informatique. Chaque personne est prise en compte individuellement. C'est une chose à laquelle nous tenons tous beaucoup. » ●



« Notre entreprise prend soin de ses équipes »

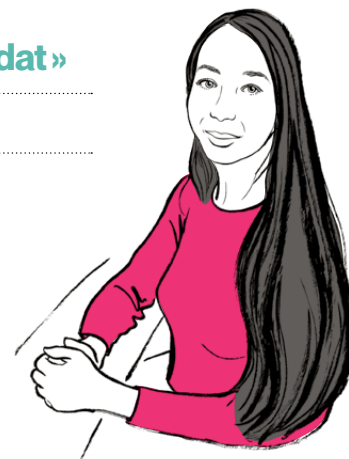
Kévin Evers
Chargé des ressources humaines

« Ce que j'aime le plus dans mon métier, c'est faire converger les intérêts d'Albingia avec ceux des salariés-es. Parmi mes missions, certaines activités nécessitent une grande vigilance pour suivre et appliquer les évolutions des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles. Bien faire les choses est essentiel en termes de conformité. C'est tout aussi vrai sur le plan humain. Albingia accorde une grande attention à ses collaborateurs et à ses collaboratrices. C'est le reflet d'une réelle considération du travail, profondément ancrée dans nos valeurs d'entreprise. Chez Albingia, on aime prendre soin des équipes et choisir des profils en phase avec notre culture, au-delà de la fiche de poste. Pour moi, c'est LA grande différence de la Compagnie. » ●

« Nous créons une véritable rencontre avec chaque candidat »

Oumaima Sassi, Chargée de recrutement

« Trouver le bon profil est toujours un défi lorsque l'on recrute. L'étape de l'entretien est bien sûr décisive. Chez Albingia, les rendez-vous se déroulent en présentiel. C'est un principe : on se donne le temps d'une véritable rencontre, où chacun a l'opportunité de découvrir l'autre "en vrai", sans interface. Les candidats apprécient cette marque de considération, devenue rare avec la généralisation des échanges à distance. Une fois recruté, chaque nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration sur mesure. J'en ai moi-même bénéficié et je me souviens d'un accueil incroyable : carte postale de mes collègues avant mon arrivée, petit déjeuner avec l'équipe le jour J, visite des différentes directions et branches les semaines qui ont suivi... Cette attention aux autres, c'est tout Albingia ! » ●



« Rejoindre Albingia, c'est faire un choix ! »

Élodie Faure de Fondclair
Responsable recrutement et marque employeur

« Chez Albingia, nous recrutons chaque année des dizaines de talents, tous métiers confondus, partout en France, sur tous types de contrats : CDI, CDD, alternance, stage... Une dynamique essentielle pour accompagner la croissance de la Compagnie ! Nous recherchons des personnalités sensibles à notre culture d'entreprise. Ici, le salarié n'est pas un matricule. Nous faisons tous partie d'un groupe qui nous porte. Chaque nouvel entrant est identifié, attendu, intégré. Son travail a du sens et est reconnu. Il est formé, accompagné et évolue dans un environnement de travail positif. Il peut changer de métier, de branche ou de région et bénéficie de nombreux avantages... Choisir de nous rejoindre, c'est choisir tout cela ! » ●



« Nos équipes sont coachées de près »

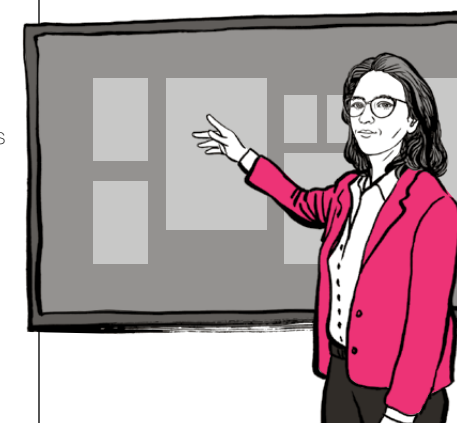
Maïwenn Tacher
Responsable développement des carrières

« Mettre la bonne personne à la bonne place, cela ne se fait ni tout seul ni derrière un bureau ! C'est pour cette raison que je me rends souvent sur le terrain, partout en France, afin d'avoir la même proximité avec tous mes collègues, en gommant l'éloignement géographique. Notre accompagnement est fondé sur une approche systémique. Cette approche vise à comprendre comment l'individu, ses compétences, son profil, ses aspirations professionnelles peuvent nourrir les équipes et les projets de l'entreprise. Cette vision proactive nous permet d'aligner les ambitions des collaborateurs et des collaboratrices avec les objectifs stratégiques d'Albingia. Elle favorise la mobilité et l'adaptabilité. Nous pouvons ainsi créer des parcours professionnels totalement personnalisés et orientés vers l'avenir. » ●

« Le savoir-être compte autant que le savoir-faire »

Magali Manteaux
Responsable formation

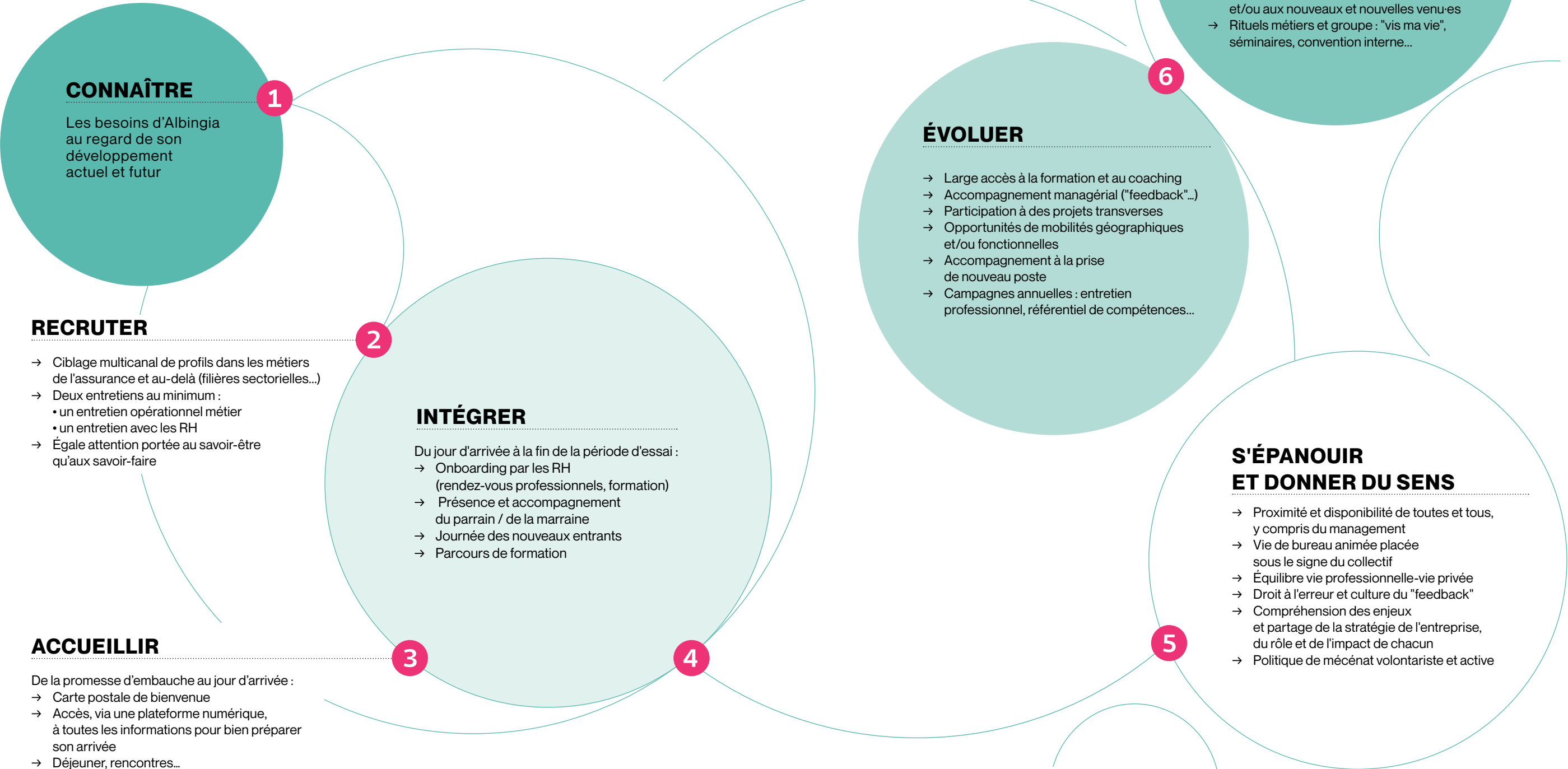
« Ma mission, c'est la montée en compétence des collaborateurs, notamment en termes de technicité. Elle compte sans doute parmi nos qualités les plus reconnues sur le marché. Maintenir les équipes à leur meilleur niveau passe bien sûr par la formation, mais aussi par des échanges plus informels, autour de la machine à café par exemple. Nous avons la chance de travailler dans une entreprise à taille humaine, au sein de laquelle nous pouvons facilement nous rencontrer, partager des informations, transmettre des bonnes pratiques... Chez Albingia, la proximité a vraiment du sens. Nous mettons tout en œuvre pour proposer à chacun des formations adaptées à ses besoins, à sa branche d'activité, à son poste et à ses aspirations. Du sur-mesure, en somme ! » ●



NOTRE PARCOURS COLLABORATEUR

Chez Albingia, nous considérons notre capital humain comme notre principale richesse. Parce que nous savons que ce sont nos collaborateurs et nos collaboratrices qui font vivre notre dynamique entrepreneuriale, nous leur proposons un accompagnement personnalisé afin de construire avec chacun·e son parcours professionnel de préférence.

Bienvenue dans une expérience unique. ↓



LA VIE CHEZ ALBINGIA VUE PAR NOS ÉQUIPES

Accueil, intégration, formation, mobilité, promotion interne, mais aussi force des valeurs, sens du collectif, proximité et transversalité : Albingia a une culture forte et unique qu'elle cultive avec soin. Ce sont celles et ceux qui la vivent au quotidien qui en parlent le mieux. Témoignages. →

« Chacun apporte sa pierre à la valeur ajoutée de notre collectif. »

Au cœur de nos pratiques, la proximité se traduit par la primauté de l'humain, qui est le point de départ et d'arrivée de toutes nos actions. Vis-à-vis de nos partenaires, la proximité se concrétise par une présence constante, des moments de partage authentiques, un service ultra-soigné et une attention sans faille pour faire vivre la confiance. En interne, je seconde Nicolas Vanywaede, notre directeur régional, sur les sujets commerciaux. Je suis toujours disponible pour l'équipe. Mon rôle est d'aider nos collègues à bâtir la réponse sur mesure dont chaque courtier a besoin pour répondre de manière pertinente aux entreprises assurées, avec un haut niveau de technicité et une approche relationnelle adaptée. Chez Albingia, l'esprit d'équipe se vit au quotidien. Chacun apporte sa contribution. C'est cette complémentarité des talents qui crée la valeur unique de notre collectif pour nos partenaires. ●



→
Pierre-Antoine Fennebresque,
Responsable du développement
et Souscripteur Risques techniques
et Dommages ouvrage
à la Délégation Rhône-Alpes



« En tant qu'alternante, j'ai toute ma place au sein de l'équipe et je progresse chaque jour. »

Étudiante en master à l'École supérieure d'assurances, j'ai rencontré les équipes d'Albingia lors d'un forum de recrutement. Ce premier contact m'a donné une image très positive des qualités d'Albingia, tant professionnelles qu'humaines. J'ai aussi été attirée par l'opportunité de travailler en région. J'ai donc rejoint, en septembre 2023, la délégation lilloise, au sein de laquelle je suis la toute première alternante ! Je bénéficie de l'accompagnement à la fois très structuré et bienveillant d'Anne-Sophie Philippe, la directrice régionale, ma tutrice et ma marraine. Après une première année en production en Responsabilité civile, elle m'a proposé d'évoluer vers un poste d'inspectrice commerciale, tout en travaillant en production pour la branche Maritime & transport. En mettant en pratique mes connaissances au sein d'une équipe pédagogue et chaleureuse, je gagne chaque jour en confiance. ●

→
Isabelle Anfray,
Chargée de production
Dommages aux biens
à la Délégation Est



Julie Griffoin,
Inspectrice commerciale
en alternance
à la Délégation Nord



« Quand je dis que je connais Albingia depuis que je suis toute petite, je parle au sens propre. »

Je suis née en 1966. Cette année-là, mon père est entré chez Albingia. Enfant, j'entendais donc souvent parler de la Compagnie, et il m'arrivait même de jouer dans l'ancien siège strasbourgeois, rue Schweighaeuser, en l'attendant. En 1986, j'ai franchi à mon tour les portes de l'entreprise, qui était encore la succursale d'une compagnie allemande, pour un contrat à durée déterminée. Presque 39 ans plus tard, j'y suis toujours. Comme la Compagnie encourage la progression, j'ai bien évolué : d'abord à la Direction financière, puis, en 2012, comme Chargée de production en Dommages aux biens. Dans ce métier nouveau pour moi, je suis repartie de zéro. Pour relever ce challenge, j'ai pu compter sur deux formidables collègues qui m'ont aidée dans ma prise de poste. L'esprit d'équipe, la cohésion et la solidarité sont des marqueurs très forts de la culture d'Albingia. ●



Olivier Maillols,
Directeur adjoint des
systèmes d'information
et judoka à l'ACLEF
(Paris)



« Au-delà d'une passion, le judo est une école de vie »

Après 20 ans de pratique assidue et une ceinture noire 4^e dan, le judo demeure une passion et un besoin. C'est une école de vie que j'applique aussi dans ma vie professionnelle. Les valeurs du judo, qui allient exigence et bienveillance, m'aident à fédérer à la DSI des équipes plurielles afin d'avancer ensemble. Au-delà de la performance dans le combat, le judo exige implication, concentration et précision, notamment lors de la transmission aux plus jeunes, en particulier au sein d'un club familial et inclusif tel que le mien. Cela fait écho à la manière dont je pratique mon métier chez Albingia où la transmission de la technicité est au cœur de notre culture d'entreprise. En tant qu'arbitre, j'ai pu renforcer mon sens de l'observation, apprendre à décider vite et à créer un climat de confiance. Des qualités essentielles pour animer des équipes projets IT. Quand je suis sur le tatami en quête de la prise parfaite, j'évacue le stress. J'applique cette même discipline au quotidien. ●



Alexia Lanvin-Lespiau,
Chargée de production
Responsabilité civile
à la Délégation Sud-Est

« Les valeurs d'Albingia font partie intégrante de mon éthique professionnelle. »

Venant du courtage, j'ai été recruté comme Inspecteur régional à la Délégation Sud-Ouest en 2014. J'étais attiré par l'opportunité de rejoindre une compagnie indépendante, ce qui est rare sur le marché de l'assurance. Après avoir évolué au sein de cette délégation, j'ai saisi l'opportunité de participer, en mai 2020, à la création de la Délégation Grand Ouest. C'est une aventure humaine exceptionnelle, avec une forte dimension entrepreneuriale. Depuis, la délégation a bien grandi : nous sommes aujourd'hui 21 salariés. Onze ans après, je continue d'évoluer et je suis très heureux de travailler chez Albingia ! Ses valeurs différenciantes de proximité, de technicité, de réactivité et d'agilité sont aussi les miennes, et je partage le même attachement à l'ancrage local. Ce socle de valeurs, essentiel pour moi, est au cœur de notre relation quotidienne avec les courtiers. ●



« Les valeurs différenciantes d'Albingia, de proximité, de technicité, de réactivité et d'agilité sont aussi les miennes, et je partage le même attachement à l'ancrage local. »

Jean-Philippe Sablé



Jean-Philippe Sablé,
Directeur régional à la Délégation
Grand Ouest



Claire Lablanque,
Chargée de production
Risques techniques
à la Délégation Sud-Ouest



« La transversalité se conjugue dans toutes ses dimensions. »

Pour apporter des solutions complètes à nos partenaires, nous mobilisons des expertises variées. Cette transversalité fait la différence d'Albingia. Au sein de la délégation, je collabore en permanence avec deux souscripteurs et une autre chargée de production, qui travaillent, comme moi, sur les Risques techniques. La transversalité se vit aussi avec les collègues des autres branches, en particulier la Construction, sur des dossiers communs. Je suis, par ailleurs, référente pour ma délégation sur la relation financière courtier, un projet transverse mené dans le cadre d'Albingia 2025. L'équipe projet réunit la Direction des opérations, la Direction commerciale, la Direction des systèmes d'information, la Comptabilité, des inspecteurs et des chargés de production. Chacun est à l'écoute des autres et apporte son propre regard. Enfin, je travaille en binôme avec un chargé de production arrivé récemment chez Albingia, que j'accompagne dans sa montée en compétences. ●

« La transversalité, qui nous permet d'apporter des solutions complètes à nos partenaires, fait la différence d'Albingia. Chacun est à l'écoute des autres et apporte son propre regard. »

Claire Lablanque



Jérôme Steeland,
Inspecteur régional
à la Délégation Nord



« Quand on est recruté chez Albingia, on ne rentre pas par la petite porte. »

À mon arrivée, je faisais déjà partie de l'équipe. En amont, mes futurs collègues m'avaient adressé une carte de bienvenue et invité au déjeuner de Noël pour les rencontrer. Mon poste et mon accès au portail RH m'attendaient. Lors de mon premier déplacement à Levallois, les écrans annonçaient mon intégration. Mon parrain, Souscripteur Dommages aux biens et Art & précieux, a pris le temps de me présenter quelques courtiers. J'ai aussi pu échanger sur notre métier avec mes homologues de Lyon et de Strasbourg. Lors de la Journée des nouveaux entrants, Bruno Chamoin nous a raconté l'histoire d'Albingia. Ce processus très personnalisé traduit notre culture d'entreprise : recevoir et transmettre. Il m'aide aussi à présenter l'entreprise aux courtiers. Enfin, Anne-Sophie Philippe, ma directrice régionale, et Delphine Rousseau se montrent toujours ouvertes et disponibles. Chez Albingia, toutes les conditions sont réunies pour mettre chaque nouveau venu en confiance. ●

« Chez Albingia, je grandis chaque jour. »

Recrutée à la Délégation de Lyon en 2005 comme Chargée de production Dommages aux biens, je pensais ne faire qu'un passage. Comme mon goût des challenges n'a d'égal que mon aversion pour la routine, j'imaginais que vie professionnelle réussie rimait avec fréquents changements d'employeur. C'était sans connaître la capacité d'Albingia à répondre, voire à devancer mes envies de changement ! Six mois plus tard, j'évoluais comme Souscriptrice Risques techniques. J'ai alors découvert en moi une fibre commerciale, qui a été le fil rouge de mon parcours. J'ai grandi dans la délégation, en tant qu'inspectrice, puis Directrice régionale, et je travaille désormais au siège, à la Direction commerciale. J'ai été accompagnée à chaque fois par des collègues expérimentés et, plus récemment, par du coaching. J'ai aussi pu conjuguer carrière et vie de famille, ce qui me tenait à cœur. Finalement, en changeant d'entreprise, je n'aurais pas accédé à un parcours aussi stimulant et diversifié ! ●



Delphine Rousseau,
Directrice de la distribution

RAPPORT FINANCIER

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Note	2024	2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			
2 Actifs incorporels	4.1.1	23 571	25 136
3 Placements	4.1.2	641 311	623 198
3a Terrains et constructions		122 374	122 493
3b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 892	0
3c Autres placements		517 045	500 705
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4.1.8	445 402	409 166
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		16 303	16 537
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (non-vie)		429 099	392 629
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (vie)			
5i Autres provisions techniques (non-vie)			
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6 Créances	4.1.5	70 238	68 290
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe		46 617	43 373
6aa Primes acquises non émises		19 167	18 860
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		27 450	24 513
6b Créances nées d'opérations de réassurance		22 510	21 239
6c Autres créances		1 111	3 678
6ca Personnel		63	24
6cb État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		696	138
6cc Débiteurs divers		352	3 516
6d Capital appelé non versé			
7 Autres actifs		8 815	7 729
7a Actifs corporels d'exploitation	4.1.4	3 516	4 822
7b Comptes courants et caisse		5 299	2 907
7c Actions propres			
8 Compte de régularisation – actif	4.1.6	18 789	17 726
8a Intérêts et loyers acquis non échus		3 924	3 713
8b Frais d'acquisition reportés		12 068	11 958
8c Autres comptes de régularisation		2 797	2 055
TOTAL DE L'ACTIF		1 208 126	1 151 245

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Note	2024	2023
1 Capitaux propres	4.1.7	193 855	176 125
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		34 708	34 708
1b Primes liées au capital social		29	29
1c Réserves de réévaluation		0	0
1d Autres réserves		7 608	7 608
1e Report à nouveau		98 780	84 771
1f Résultat de l'exercice		52 730	49 009
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes	4.1.8	918 671	868 895
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		49 256	49 477
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (vie)			
3d Provisions pour sinistres (non-vie)		863 915	811 418
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)			
3g Provisions d'égalisation		5 500	8 000
3h Autres provisions techniques (vie)			
3i Autres provisions techniques (non-vie)			
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges	4.1.9	33	18
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus de cessionnaires		20 983	18 057
7 Autres dettes	4.1.10	66 095	78 841
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		17 114	13 351
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		22 811	26 236
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit		2 204	5 370
7e Autres dettes		23 966	33 884
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		332	332
7ec Personnel		9 694	9 918
7ed État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		6 817	9 509
7ee Créanciers divers		7 123	14 125
8 Compte de régularisation – passif	4.1.11	8 489	9 309
TOTAL DU PASSIF		1 208 126	1 151 245

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT TECHNIQUE

En milliers d'euros	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024			
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes au 31/12/2023
1 Cotisations acquises	347 156	130 315	216 841	210 800
1a Cotisations	346 935	130 081	216 854	212 547
1b Variation des cotisations non acquises et risques en cours	221	234	-13	-1 747
2 Produits des placements alloués	14 617		14 617	13 910
3 Autres produits techniques	1 061		1 061	921
4 Charges des sinistres	-198 781	-99 542	-99 239	-97 832
4a Prestations et frais payés	-146 284	-63 073	-83 211	-74 560
4b Charges des provisions pour sinistres	-52 497	-36 469	-16 028	-23 272
5 Charges des autres provisions techniques	0		0	0
6 Participation aux résultats	0	-6 300	6 300	6 103
7 Frais d'acquisition et d'administration	-98 385	-28 870	-69 515	-64 504
7a Frais d'acquisition	-84 521		-84 521	-81 479
7b Frais d'administration	-13 864		-13 864	-13 189
7c Commissions reçues des réassureurs		-28 870	28 870	30 164
8 Autres charges techniques	-2 294		-2 294	-1 943
9 Variation de la provision pour égalisation	2 500		2 500	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	65 874	-4 397	70 271	67 455

RÉSULTAT NON TECHNIQUE

En milliers d'euros	Opérations 2024 01/01 - 31/12	Opérations 2023 01/01 - 31/12
1 Résultat technique de l'assurance non-vie	70 271	67 455
2 Résultat technique de l'assurance vie		
3 Produits des placements	26 605	25 482
3a Revenu des placements	18 272	20 150
3b Autres produits des placements	877	726
3c Profits provenant de la réalisation des placements	7 456	4 606
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-6 000	-6 242
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 585	-1 644
5b Autres charges des placements	-3 262	-1 846
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 153	-2 752
6 Produits des placements transférés	-14 617	-13 910
7 Autres produits non techniques	50	51
8 Autres charges non techniques	-784	-798
9 Résultat exceptionnel	604	-1 381
9a Produits exceptionnels	654	124
9b Charges exceptionnelles	-50	-1 505
10 Participation des salariés	-2 735	-2 190
11 Impôts sur les bénéfices	-20 664	-19 458
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	52 730	49 009

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En milliers d'euros	2024	2023
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	294 508	289 508
Entreprises du secteur bancaire	0	0
Autres entreprises	0	0
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	0	0
Entreprises du secteur bancaire	0	0
Autres entreprises	0	0

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES COMPTABLES

3.2 DÉROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES

3.3.1	OPÉRATIONS D'ASSURANCE NON-VIE
3.3.1.1	Primes
3.3.1.2	Provision pour primes non acquises et provision pour risques en cours
3.3.1.3	Sinistres
3.3.1.4	Frais d'acquisition reportés
3.3.1.5	Provision pour égalisation
3.3.2	OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE
3.3.2.1	Cessions
3.3.2.2	Titres remis en nantissement des réassureurs
3.3.3	PLACEMENTS
3.3.3.1	Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation
3.3.3.1.1	Terrains et constructions
3.3.3.1.2	Valeurs mobilières à revenu fixe
3.3.3.1.3	Actions et autres titres à revenu variable
3.3.3.2	Dépréciations
3.3.3.2.1	Valeurs mobilières à revenu fixe
3.3.3.2.2	Autres placements
3.3.3.2.2.1	Placements immobiliers
3.3.3.2.2.2	Placements financiers non cotés
3.3.3.2.2.3	Placements financiers cotés
3.3.3.2.2.4	Placements amortissables
3.3.3.2.2.5	Provisions pour risques d'exigibilité
3.3.3.3	Produits des placements
3.3.3.4	Charges financières
3.3.3.5	Résultat des cessions des actifs de placement
3.3.3.6	Allocation des produits financiers
3.3.3.7	Présentation du résultat financier
3.3.4	CRÉANCES
3.3.5	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION
3.3.6	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
3.3.7	PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE
3.3.8	AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION

L'annexe est établie conformément au chapitre III du titre II du livre IV du règlement n° 2015-11 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Elle est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise, des risques qu'elle assume et des résultats.

3.3.9 OPÉRATIONS NON TECHNIQUES

3.3.10 OPÉRATIONS EN DEVISES

4. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.1 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1 MOUVEMENTS – ACTIFS INCORPORELS

4.1.2 MOUVEMENTS – PLACEMENTS

4.1.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

4.1.4 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

4.1.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

4.1.6 COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

4.1.7 CAPITAUX PROPRES

4.1.8 ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

4.1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

4.1.10 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

4.1.11 COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

4.1.12 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

4.2 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.2.1 RECOURS ENCAISSÉS ET PRÉVISIONS DE RECOURS

4.2.2 ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ET DES SINISTRES

4.2.3 LIQUIDATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

4.2.4 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

4.2.5 ANALYSE DES CHARGES DE PERSONNEL

4.2.6 PERSONNEL

4.2.7 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

4.2.8 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

4.2.9 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

4.2.10 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS

4.2.11 RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATÉGORIE

4.2.12 CONSOLIDATION

4.2.13 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.2.14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.2.15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Albingia est une société anonyme au capital de 34 708 448,72 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 429 369 309, dont le siège social est au 109-111, rue Victor-Hugo à Levallois-Perret.

Albingia pratique des opérations d'assurance non-vie relatives à des risques d'entreprises. Albingia est régie par le Code des assurances. En application de l'article R. 321-1 du Code des assurances, la société Albingia

est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 1. Accidents
- 7. Marchandises transportées
- 8. Incendie et éléments naturels
- 9. Autres dommages aux biens
- 13. Responsabilité civile générale
- 16. Pertes pécuniaires diverses

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été une année électorale marquée par des résultats en « rupture » avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, la chute de la coalition en Allemagne et l'élection de Donald Trump aux États-Unis. L'année 2024 a continué également d'être marquée par le maintien des tensions géopolitiques internationales, avec la poursuite de la guerre en Ukraine et l'installation dans la durée de la guerre d'Israël contre le Hamas. Ces guerres nourrissent une instabilité mondiale sans que cela ait une incidence directe significative sur l'activité d'Albingia.

Sur le plan économique, l'année 2024 a vu :

- la baisse des taux administrés se concrétiser ;
 - le reflux de l'inflation, tiré notamment en Europe par la baisse des prix de l'énergie, se confirmer ;
 - une bonne résistance de l'économie avec une légère reprise de la croissance ;
 - une bonne performance des marchés contrastée en léger repli en France, une légère croissance dans le reste de l'Europe et une croissance plus dynamique aux États-Unis ;
 - la baisse des marchés de l'immobilier et de la construction.
- La croissance du PIB en France pour 2024 est estimée à + 1,1 %, globalement au niveau des anticipations de début d'année, après une hausse de + 0,9 % en 2023. Les projections sont une activité qui reste « ralentie » en 2025, toujours en légère croissance, avant de se raffermir légèrement en 2026.

Dans cet environnement, l'activité commerciale d'Albingia a connu une

progression de 4 %. Les primes acquises de l'exercice s'établissent à 347 M€, en progression de 2,99 %.

Pour Albingia, l'année 2024 est celle d'une sinistralité sévère avec une sinistralité grave importante en particulier en Incendie.

La société affiche un ratio combiné brut de 85,96 %, en augmentation de 8 points par rapport à 2023.

Les charges d'exploitation de la Compagnie ont connu une progression en ligne avec l'activité. Les commissions représentent 15,75 % des primes et sont stables par rapport à 2023. Le ratio de frais généraux ressort sur l'exercice à 31,4 %, stable par rapport à 2023.

Ces différents éléments amènent la Compagnie à afficher un ratio combiné net, hors reprise de la provision d'égalisation, égal à 84,69 % fin 2024, contre 83,99 % fin 2023. Compte tenu de la reprise de la provision d'égalisation, le ratio combiné net est de 83,97 % fin 2024, stable par rapport à fin 2023.

Le résultat technique bénéficiaire net, sans prise en compte des produits financiers, progresse légèrement pour atteindre 55,7 M€, contre 53,5 M€ l'année précédente.

Les produits financiers de l'année s'élèvent à 20,6 M€, contre 19,2 M€ en 2023, avec une hausse tirée par les revenus obligataires cotés et non cotés, ainsi que par les plus-values actions cotées et non cotées.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 20,7 M€, d'une participation des salariés aux résultats de 2,7 M€, la société enregistre un bénéfice net comptable de 52,7 M€, contre 49 M€ lors de l'exercice précédent.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement n° 2015-11 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

3.2 DÉROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée.

3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES

3.3.1 OPÉRATIONS D'ASSURANCE NON-VIE

3.3.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice. Afin de tenir compte des mouvements de régularisation de primes sur les contrats indexés sur le chiffre d'affaires des assurés, un abattement de 20 % a été appliqué sur les primes à émettre des branches Responsabilité civile et Risques spéciaux.

3.3.1.2 Provision pour primes non acquises et provision pour risques en cours (articles 143-4 et suivants du règlement ANC)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture des risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

Le cas échéant, les charges de sinistres relatives aux sinistres de nature exceptionnelle sont exclues pour déterminer le montant de cette provision.

La provision pour risques en cours est calculée, séparément pour chacune des catégories ministérielles, sur la base des données comptabilisées sur les deux derniers exercices et dans les conditions fixées par l'article 143-7 du règlement ANC n° 2015-11.

3.3.1.3 Sinistres
(articles 143-9 et suivants du règlement ANC)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance et intègrent une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistres à payer représente l'estimation du coût définitif de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Conformément à l'article 143-10 de l'ANC, les provisions pour sinistres à payer déclarés sont évaluées dossier à dossier sans recours à des modèles statistiques. Le coût d'un dossier doit appréhender la singularité de chaque sinistre. Sont en particulier appréciés les risques de développement juridique, les délais de prescription, les réclamations complémentaires tardives. La provision est donc estimée à dire d'expert au cas par cas par les gestionnaires. Aucune mutualisation n'est effectuée entre les dossiers. Ces derniers ne sont clos par les gestionnaires que lorsqu'il est établi ne plus rien devoir ou recevoir, notamment une fois tous les délais de prescription et toutes les possibilités de recours épuisés.

Les provisions ainsi constituées sont supérieures à celles issues des modèles utilisés pour l'évaluation des provisions techniques prudentielles mentionnées à l'article R. 351-2 du Code des assurances, qui repose sur une estimation globale des décaissements et encaissements futurs.

La provision pour sinistres à payer, évaluée dossier par dossier, est complétée par une estimation statistique du coût des sinistres survenus mais non déclarés prévue par l'article 143-10 du règlement ANC n° 2015-11. Pour répondre aux dispositions de l'article 141-1, qui prévoit que les provisions techniques soient suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées, s'y ajoute une évaluation de la charge générée par le déroulement défavorable de certains dossiers. Le calcul de ces provisions est basé sur une projection déterministe des nombres de sinistres déclarés et une évaluation statistique des charges de sinistres comptabilisées au titre des années de survenance récentes.

Les provisions pour sinistres à payer relatives aux garanties décennales d'assurance construction sont, pour chaque année d'ouverture de chantier, complétées d'une estimation, calculée selon la méthode fixée à l'article 143-14 du règlement ANC n° 2015-11, du coût des sinistres non encore manifestés et qui devraient se manifester d'ici à l'expiration de la période de prescription décennale.

Est enregistrée, indépendamment des provisions pour sinistres, une prévision pour recours à encaisser qui correspond à la valeur estimative des recettes attendues. Cette prévision est estimée dossier à dossier par le gestionnaire sinistre à dire d'expert ou par référence à un forfait, dans le cas notamment des conventions entre assureurs.

La provision pour frais de gestion répond aux prescriptions de l'article 143-11 du règlement comptable ANC n° 2015-11. Calculée annuellement, c'est la valeur estimative des charges de gestion nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus. Le calcul de cette provision est basé sur les frais de gestion comptabilisés et la durée estimée de la liquidation des sinistres.

Les provisions pour sinistres et les prévisions de recours sont évaluées pour leur montant brut et sont enregistrées au passif. La part des réassureurs est calculée distinctement et est inscrite à l'actif.

3.3.1.4 Frais d'acquisition reportés
(article 151-1 du règlement ANC)

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises de l'exercice sont reportés et amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

3.3.1.5 Provision pour égalisation
(articles 143-19 et suivants du règlement ANC)

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques de faible fréquence mais de forte intensité (événements climatiques et attentats terroristes). Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures seront réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation.

3.3.2 OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

3.3.2.1 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

3.3.2.2 Titres remis en nantissement des réassureurs

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors-bilan et évalués au cours de Bourse à la date de clôture..

3.3.3 PLACEMENTS

3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation

3.3.3.1.1 Terrains et constructions
Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient, y compris les frais accessoires.

Conformément aux règlements n° 2002-10 et n° 2004-06 du CRC, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon la durée d'utilisation. Ainsi, les immeubles sont amortis de la manière suivante :

- pour le gros œuvre : 50 ans ;
- pour les installations : 20 ans ;
- pour les agencements : 10 ans.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, elle fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par le même expert.

Concernant les dépenses de première catégorie (dépenses qui ont pour objet de remplacer tout ou partie des actifs), Albingia ne constitue pas de provisions pour grosses réparations. De même pour les dépenses de deuxième catégorie (dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions), aucune provision pour gros entretiens n'est constituée.

3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe
Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R. 343-09 du Code des assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

3.3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable
Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Le règlement n° 2013-03 du 13 décembre 2013 prévoit pour les valeurs amortissables visées à

l'article R. 343-10 que la différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement soit rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R. 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature : au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés : à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement : au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

3.3.3.2 Dépréciations

3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe
(articles 123-1 et suivants du règlement ANC)

Dans la mesure où la Compagnie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur date de remboursement les valeurs mobilières à revenu fixe, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/décotes, avec leur valeur de réalisation ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.3.2.2 Autres placements
(articles 123-6 et suivants du règlement ANC)

Une provision est constatée en diminution des actifs en cas de dépréciation durable selon les modalités suivantes qui dépendent de la nature des autres placements.

3.3.3.2.2.1 Placements immobiliers
Conformément au Code des assurances, les actifs immobiliers font l'objet d'une expertise quinquennale complétée annuellement par une estimation certifiée. Si la valeur d'expertise devient notablement inférieure à la valeur nette comptable du bien immobilier, cette dernière est ramenée à la valeur d'expertise par le biais d'une dépréciation. Si la société n'a pas l'intention ou la capacité de détenir durablement un bien et que la valeur d'expertise devient inférieure à la valeur nette comptable, alors la dépréciation est immédiatement constatée.

3.3.3.2.2.2 Placements financiers non cotés
Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne de leur valeur vénale, qui tient compte de la situation nette de l'actif considéré et de ses perspectives bénéficiaires futures. Si la valeur vénale d'un actif non coté devient durablement inférieure à sa valeur comptable, alors cette dernière est ramenée à sa valeur vénale par le biais d'une dépréciation.

3.3.3.2.2.3 Placements financiers cotés
La provision pour dépréciation à caractère durable, ligne à ligne, est égale à la différence entre le prix de revient du titre et sa valeur d'inventaire. Le caractère durable de la dépréciation est présumé lorsque :

1. le taux de moins-value latente du titre s'élève à 20 % ou 30 % dans un marché financier à forte volatilité ;
2. la moins-value est constatée en continu sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des éléments objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable ;
4. une provision pour dépréciation a été comptabilisée dans l'exercice précédent.

La valeur d'inventaire correspond soit à la valeur de marché, soit à la valeur recouvrable liée à l'horizon de détention envisagé par l'entreprise qui dépend d'une part de la couverture des engagements techniques, de leur durée, des flux de trésorerie futurs et en général de l'optimisation de la gestion actif/passif, et d'autre part de la capacité financière de l'entreprise à conserver ces valeurs et, enfin, de l'intention de les céder.

3.3.3.2.2.4 Placements amortissables visés à l'article R. 343-10
Lorsque la société a l'intention et la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques en fonction de l'horizon de détention considéré.

3.3.3.2.2.5 Provisions pour risques d'exigibilité
(articles 143-18 du règlement ANC et R. 343-5 et 6 du Code des assurances)

Cette provision est destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Réglementairement, elle doit être constituée lorsque les placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances font apparaître une moins-value latente globale. Pour calculer la moins-value latente globale, il convient, pour les valeurs cotées, de retenir la moyenne des cours de Bourse du mois précédent la clôture. Au minimum, la provision est dotée à hauteur du tiers de la moins-value globale constatée (R. 343-5). Possibilité est donnée d'étaler sur 8 années au plus le montant de la moins-value latente à doter en provision (R. 343-6).

Les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10 sont exclues du champ de la PRE dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

3.3.3.3 Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, les loyers fictifs des immeubles d'exploitation et les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les provisions d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

3.3.3.4 Charges financières

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, les frais des prestataires financiers, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier. Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession par application de la méthode FIFO.

En ce qui concerne les obligations et les autres valeurs à revenu fixe, la partie du profit ou de la perte correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle est différée et inscrite directement dans les capitaux propres dans le poste « Réserve de capitalisation » (inclus dans le poste « Autres réserves »). En cas de perte, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

3.3.3.6 Allocation des produits financiers

La part des produits de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul proportionnel déterminé par l'article 337-11 du règlement ANC.

3.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits directement liés aux placements (classe 2) ou assimilés. Les éventuelles plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat exceptionnel.

3.3.4 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les primes acquises non émises correspondent à une estimation des primes acquises qui n'ont pas pu être émises au cours de l'exercice d'inventaire. Le calcul de cette créance est basé sur une approche statistique des primes émises comptabilisées.

3.3.5 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées suivantes :

- agencement : 10 ans ou la durée résiduelle du bail en cas de déménagement programmé ;
- mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans ;
- matériel de transport : entre 3 et 5 ans.

3.3.6 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur. Albingia est membre du groupe d'intégration fiscale dont Financière de l'Écllosion est la société intégrante. Ce poste enregistre la taxe sur les excédents de provisions.

3.3.7 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'applique à toutes les entreprises ayant au moins 50 salariés (ordonnance du 21 octobre 1986 codifiée aux articles L. 422-1 à 17 du Code du travail et décret d'application n° 87-544 du 17 juillet 1987).

3.3.8 AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination. Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'administration ;
- frais d'acquisition ;
- charge des placements ;
- autres charges techniques.

Conformément à l'article 336-1 du règlement comptable ANC
n° 2015-11:

- le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible ;
- toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite ventilées à nouveau par l'application de clés de répartition mises à jour régulièrement et fondées sur des études appropriées.

3.3.9 OPÉRATIONS NON TECHNIQUES

Les opérations non techniques sont celles sans lien technique avec l'assurance.

3.3.10 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations sont converties à l'inventaire au cours du comptant, et les différences de conversion sur actifs et passifs sont comptabilisées en résultat de change. Les opérations en devises étant jugées non significatives sont comptabilisées en euros.

59

4. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.1 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1 MOUVEMENTS – ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. L'évaluation de ces actifs et les conditions de dépréciation sont effectuées conformément au règlement ANC n° 2015-06 en prenant en compte la durée d'utilisation, limitée ou non limitée.

Valeur brute	01.01.2024	Entrées	Sorties	31.12.2024
Fonds de commerce	20 238	0	0	20 238
Logiciels	20 565	36	0	20 601
TOTAL	40 803	36	0	40 839

Amortissements	01.01.2024	Dotations	Reprises	31.12.2024
Fonds de commerce	0	0	0	0
Logiciels	15 667	1 602	0	17 268
TOTAL	15 667	1 602	0	17 268

Valeur nette	01.01.2024	31.12.2024
Fonds de commerce	20 238	20 238
Logiciels	4 898	3 333
TOTAL	25 136	23 571

Lors de l'apport en 2002 du portefeuille de la succursale Albingia à la SA 69 participation qui deviendra Albingia SA, un fonds de commerce de 20 238 K€ a été immobilisé. Cet actif a été valorisé sur la base de la valeur actuelle des résultats futurs diminués du coût du capital alloué. Un test de dépréciation de la valeur de cet actif est effectué à chaque clôture.

4.1.2 MOUVEMENTS – PLACEMENTS

Valeur brute	01.01.20234	Entrées	Sorties	31.12.2024
Terrains et constructions	133 537	4 716	2 537	135 715
Placements entreprises liées	0	1 892	0	1 892
Autres placements	501 255	127 300	110 959	517 595
TOTAL	634 791	133 908	113 497	655 202

Amortissements-provisions	01.01.2024	Dotations	Reprises	31.12.2024
Terrains et constructions	11 043	2 297	0	13 341
Placements entreprises liées	0	0	0	0
Autres placements	550	0	0	550
TOTAL	11593	2 297	0	13 891

Valeur nette	01.01.2024	31.12.2024
Terrains et constructions	122 493	122 374
Placements entreprises liées	0	1 892
Autres placements	500 705	517 045
TOTAL	623 198	641 311

Pour présumer du caractère durable de la dépréciation des placements cotés relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, il a été retenu un seuil de baisse égal à 20 % sur une période continue de 6 mois à l'arrêté des comptes.

Sur l'ensemble des placements de la Compagnie, il n'existe pas de différence connue entre les valeurs de réalisation indiquées et les montants qui seraient retirés d'une vente immédiate des titres, à l'exception des fonds immobiliers, où la valeur sur le marché secondaire peut être inférieure à la valeur de réalisation.

À la clôture de l'exercice, Albingia est engagée, auprès des fonds d'actifs

non cotés, à faire face aux futurs appels de fonds. Ces derniers s'élèveront au maximum à 1,5 M€ pour les fonds infrastructures, 1,2 M€ pour les fonds immobiliers, 10,4 M€ pour les fonds de dettes non cotées et 18,7 M€ pour les fonds d'actions non cotées.

La valeur nette comptable des placements figurant dans l'état récapitulatif qui suit est obtenue en prenant en compte, pour les placements obligataires, les différences sur les prix de remboursement à recevoir enregistrées à l'actif et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement figurant au passif.

Comptes de régularisation				
	Placements	Actif	Passif	Total
Valeur nette comptable	641 311	2 282	3 093	640 501

4.1.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Placements (détails des postes 3 de l'actif)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	135 715	122 374	165 455
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	62 083	62 083	93 314
3. Parts d'OPCVM autres que 4	0	0	0
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	59 550	59 000	75 229
5. Obligations et titres à revenu fixe	397 855	397 044	382 786
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnement en espèces	0	0	0
10. Actifs représentatifs de contrats en UC	0	0	0
Total des lignes 1 à 10	655 202	640 501	716 783
a) Dont			
Placements évalués selon l'article R. 343-09	397 855	397 044	382 786
Placements évalués selon l'article R. 343-10	257 347	243 456	333 997
b) Dont			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	655 202	640 501	716 783
Acompte inclus dans la valeur des terrains et constructions	0		
Terrains et constructions d'exploitation	21 014		
Solde non amorti ou non repris sur la différence sur prix de remboursement	-3 476		

4.1.4 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Valeur brute	01.01.2024	Entrées	Sorties	31.12.2024
Dépôts de garantie	123	31	14	140
Aménagement	1 931	498	39	2 390
Véhicules automobiles	2 259	502	291	2 470
Mobilier, matériel de bureau	446	710	0	1 156
Matériel informatique	1 796	0	0	1 796
Matériel bureautique	1 972	186	0	2 158
Immobilisations en cours	2 231	2 517	4 729	20
TOTAL	10 759	4 444	5 072	10 130

Amortissements-Provisions	01.01.2024	Dotations	Reprises	31.12.2024
Aménagement	1 534	70	0	1 604
Véhicules automobiles	1 491	361	283	1 569
Mobilier, matériel de bureau	265	69	0	334
Matériel informatique	1 274	222	0	1 496
Matériel bureautique	1 372	239	0	1 611
TOTAL	5 937	960	283	6 614

Valeur nette	01.01.2024	31.12.2024
Dépôts de garantie	123	140
Aménagement	397	786
Véhicules automobiles	768	901
Mobilier, matériel de bureau	181	822
Matériel informatique	522	300
Matériel bureautique	600	547
Immobilisations en cours	2 231	20
TOTAL	4 822	3 516

4.1.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances 2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Opérations d'assurance directe	43 278	3 339	0	46 618	0	46 618
Opérations de réassurance	22 510	0	0	22 510	0	22 510
Personnel	63	0	0	63	0	63
État et organismes sociaux	696	0	0	696	0	696
Compte courant SCI	0	0	0	0	0	0
Divers	301	50	0	352	0	352
TOTAL	66 849	3 390	0	70 239	0	70 239

4.1.6 COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

Valeur brute	01.01.2024	31.12.2024
Intérêts et loyers acquis non échus	3 713	3 924
Frais d'acquisition reportés	11 958	12 068
Différence sur prix de remboursement à recevoir	1 633	2 282
Charges constatées d'avance	423	452
Divers	0	63
TOTAL	17 726	18 789

4.1.7 CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	01.01.2024	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Capital	34 708		0	0	34 708
Primes d'émissions	29		0	0	29
Autres réserves	7 608		0	0	7 608
Report à nouveau	84 771	14 009		0	98 780
Résultat de l'exercice	49 009	-49 009	52 730		52 730
Distribution dans l'exercice		35 000			
TOTAL	176 125	0	52 730	0	193 855

4.1.8 ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	01.01.2024			31.12.2024		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes émises non acquises	49 476	16 537	32 940	49 256	16 303	32 953
Provisions pour risques en cours	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	959 208	487 933	471 275	1 020 684	528 726	491 958
Prévisions de recours à encaisser	147 790	95 304	52 486	156 768	99 627	57 141
Provision pour égalisation	8 000	0	8 000	5 500	0	5 500
Total général	868 895	409 166	459 728	918 671	445 402	473 269

En application de l'article R. 343-7 du Code des assurances, les provisions techniques sont suffisantes pour assumer le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires des contrats.

4.1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les engagements de retraite et avantages similaires se limitent au versement d'indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective du 27 mai 1992.

Une évaluation actuarielle est effectuée chaque année pour ajuster l'encours de ce contrat.

En retenant un taux d'actualisation égal à 3,3 %, la table de mortalité TF-TH-14/16, une inflation des salaires de 3 %, un taux de rotation des effectifs égal à 16 % pour les salariés âgés de 15 à 29 ans, un taux de

rotation des effectifs de 7 % pour les salariés âgés de 30 à 49 ans et de 2 % au-delà, un âge de départ à la retraite de 65 ans, l'engagement a été évalué fin 2024 à 1,3 M€.

La totalité de ces engagements fait l'objet d'un contrat d'assurance ne conduisant pas à enregistrer de provision pour risques et charges. Albingia appliquant la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes établis en normes comptables françaises, dans le cas où une insuffisance serait observée (i.e. l'évaluation des engagements étant supérieure au fonds de retraite), cette dernière serait comptabilisée en provision pour risques et charges.

4.1.10 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes 2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Opérations d'assurance directe	13 286	3 829	0	17 115
Opérations de réassurance	22 812	0	0	22 812
Envers des établissements de crédit	2 204	0	0	2 204
Cautionnements reçus	0	332	0	332
Personnel	4 419	5 274	0	9 694
État et organismes sociaux	6 817	0	0	6 817
Avances sur titres en pension	0	0	0	0
Divers	7 123	0	0	7 123
TOTAL	56 661	9 435	0	66 096

4.1.11 COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

Valeur brute	01.01.2024	31.12.2024
Frais d'acquisition reportés cédés	5 482	5 396
Différence sur prix de remboursement à recevoir	3 827	3 093
TOTAL	9 309	8 489

4.1.12 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

	01.01.2024	31.12.2024
Engagements donnés	NÉANT	NÉANT
Engagements reçus : valeurs reçues en nantissement des cessions	289 508	294 508
TOTAL	289 508	294 508

4.2 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.2.1 RECOURS ENCAISSÉS ET PRÉVISIONS DE RECOURS

	2023	2024
Sinistres réglés	143 590	164 114
Recours encaissés	18 194	27 191
Provisions pour sinistres à payer	811 418	863 915
Prévisions de recours à encaisser	147 790	156 768

4.2.2 ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ET DES SINISTRES

		Années de survenance				
Années d'inventaires		2020	2021	2022	2023	2024
2022	Règlements	140 976	89 620	41 759		
	Provisions	82 945	62 212	126 413		
	Total des sinistres (S)	223 921	151 832	168 172		
	Primes acquises (P)	264 982	282 818	301 768		
	Pourcentage S/P	84,50 %	53,69 %	55,73 %		
2023	Règlements	149 996	104 425	101 735	37 439	
	Provisions	69 981	50 154	88 277	141 737	
	Total des sinistres (S)	219 977	154 578	190 011	179 176	
	Primes acquises (P)	265 657	284 311	306 561	326 248	
	Pourcentage S/P	82,81 %	54,37 %	61,98 %	54,92 %	
2024	Règlements	153 712	114 880	123 623	97 866	50 007
	Provisions	63 135	39 097	75 524	89 398	171 839
	Total des sinistres (S)	216 846	153 977	199 147	187 264	221 846
	Primes acquises (P)	266 007	284 889	308 292	327 213	343 041
	Pourcentage S/P	81,52 %	54,05 %	64,60 %	57,23 %	64,67 %

4.2.3 LIQUIDATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Le calcul de la liquidation des provisions pour sinistres à payer est réalisé sur l'ensemble des branches d'activité, sur les survenances antérieures à l'exercice d'observation. Les provisions indiquées incluent les provisions évaluées dossier à dossier, les provisions pour déclaration tardive, les prévisions de recours et la provision pour frais de gestion de sinistres. Les provisions pour sinistres non manifestés ne sont pas prises en compte. Les prestations payées incluent les recours encaissés et les frais de gestion de sinistres.

	2023	2024
Provisions à l'ouverture de l'exercice	555 493	587 015
Prestations payées	97 022	96 277
Provisions à la clôture	445 278	468 530
Charge des prestations	-13 193	-22 207

4.2.4 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Revenus financiers nets	Revenus	Frais	Total
Revenus des placements immobiliers	5 636	54	5 582
Revenus des autres placements	12 637	1 531	11 106
Autres produits des placements	877	3 262	-2 385
Pertes et profits des placements	7 456	1 153	6 303
TOTAL	26 606	6 000	20 605

4.2.5 ANALYSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2023	2024
Salaires	19 838	20 629
Pensions de retraite	0	0
Charges sociales	8 986	10 017
Autres	1 480	1 684
TOTAL	30 304	32 330

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une information individuelle.

4.2.6 PERSONNEL

Effectifs	2023	2024
Non-cadres	99	102
Cadres	201	218
Direction	12	13
TOTAL	312	333

4.2.7 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Par nature	2023	2024
Personnel	30 304	32 330
Loyers	4 157	4 056
Impôts et taxes	7 641	7 802
Transport et réception	2 635	2 779
Informatique et téléphonie	5 432	5 340
Fournitures et matériels	1 845	1 240
Honoraires	1 048	1 192
Banque et immeubles de placement	836	931
Frais informatiques immobilisés	0	0
TOTAL	53 898	55 670

Par destination	2023	2024
Gestion des sinistres	9 065	9 362
Acquisition des contrats	29 650	30 490
Administration	13 189	13 864
Non technique	331	293
Gestion financière	1 663	1 661
TOTAL	53 898	55 670

	2023	2024
Commissions émises	51 837	54 056

Les commissions sont enregistrées en frais d'acquisition.

4.2.8 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

	2023	2024
Produits non techniques	51	50
Charges non techniques	798	784
RÉSULTAT NON TECHNIQUE	-748	-734

Les produits non techniques de l'exercice concernent essentiellement la facturation d'une prestation de service administrative à une filiale. Les charges non techniques sont celles identifiées dans le modèle analytique comme n'étant pas rattachées à l'activité d'assurance.

4.2.9 ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	2023	2024		2023	2024
Vente de véhicules	118	89	Vente de véhicules	2	0
Autres produits	5	565	Autres charges	1 502	50
Produits exceptionnels	124	654	Charges exceptionnelles	1 504	50

4.2.10 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS

	2023	2024
Résultat avant impôt et participation	68 003	73 888
Réintégration	7 086	6 330
Déduction	8 836	8 077
Résultat fiscal	66 252	72 141
Impôts sur les sociétés	16 804	18 423
Impôts étrangers	200	142
Taxe sur les excédents de provisions	2 454	2 099
Charge d'impôts	19 458	20 664

Albingia est membre d'un groupe fiscal dont la société Financière de l'Écllosion est la société mère. Elle constate sa charge d'impôts comme si elle était imposée séparément.

4.2.11 RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATÉGORIE

	Dommages corporels	Dommages aux biens professionnels	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires
1 Primes acquises	7 323	222 373	22 048	34 137	12 125
1a Primes	7 338	221 535	22 067	34 212	12 118
1b Variation des primes non acquises	15	-838	19	75	-7
2 Charge des prestations	2 437	144 036	10 564	4 604	5 932
2a Prestations et frais payés	2 524	100 348	1 248	4 739	10 677
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	-87	43 688	9 316	-135	-4 745
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	4 886	78 336	11 484	29 534	6 193
5 Frais d'acquisition	2 656	52 763	3 581	9 830	3 270
6 Autres charges de gestion nettes	515	7 885	719	2 128	967
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	3 171	60 648	4 300	11 957	4 238
7 Produit des placements	278	8 642	545	3 219	391
8 Participation aux résultats	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	278	8 642	545	3 219	391
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	564	78 683	12 580	3 075	3 550
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	0	35 084	734	150	5 390
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	32 588	5 764	2 227	-3 070
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	6 268	0	33	0
13 Commissions reçues des réassureurs	38	17 504	-46	45	812
D SOLDE DE RÉASSURANCE	-525	12 760	-6 128	-620	-417
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 468	39 091	1 602	20 175	1 929
14 Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 086	37 759	3 952	4 391	878
15 Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 071	38 597	3 932	4 316	885
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	7 923	448 126	21 774	108 790	25 394
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	8 009	404 438	9 958	108 926	30 140
18 Autres provisions techniques (clôture)	0	682	4 818	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0	682	7 318	0	0

	Transport	Construction Dommages	Construction Responsa-bilité	Total général
1 Primes acquises	6 768	39 722	2 659	347 156
1a Primes	6 729	40 231	2 705	346 935
1b Variation des primes non acquises	-39	508	46	-221
2 Charge des prestations	2 957	24 507	1 245	196 281
2a Prestations et frais payés	3 415	22 241	1 093	146 284
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	-458	2 266	152	49 997
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	3 811	15 216	1 413	150 874
5 Frais d'acquisition	1 913	9 849	659	84 521
6 Autres charges de gestion nettes	306	2 415	162	15 097
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 219	12 264	821	99 619
7 Produit des placements	116	1 278	149	14 617
8 Participation aux résultats	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	116	1 278	149	14 617
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	3 930	26 166	1 768	130 315
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	2 202	18 718	796	63 073
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-295	-615	-130	36 470
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	6 301
13 Commissions reçues des réassureurs	1 310	8 630	576	28 870
D SOLDE DE RÉASSURANCE	-713	568	-526	4 398
RÉSULTAT TECHNIQUE	994	4 797	215	70 271
14 Provisions pour primes non acquises (clôture)	364	767	60	49 256
15 Provisions pour primes non acquises (ouverture)	403	258	13	49 476
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	6 743	227 569	17 596	863 915
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	7 201	225 303	17 444	811 418
18 Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	5 500
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	8 000

La totalité des primes concerne des affaires directes réalisées en France.

4.2.12 CONSOLIDATION

La société Albingia est détenue et consolidée par sa société mère, Financière de l'Écllosion, dont le siège social est situé au 109-111, rue Victor-Hugo à Levallois-Perret.

4.2.13 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Capital	Réserves et report à nouveau	Part détenue	Valeur comptable des titres	Chiffres d'affaires	Résultats	Dividendes encaissés
SCI Saint-Louis	32 711	124	100,0 %	32 711	4 593	2 543	1 500
SCI Immogia	2 700	55	100,0 %	2 700	247	73	100
SAS Atexia	186	816	70,0 %	1 892	890	126	89

4.2.14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2024, les honoraires des commissaires aux comptes pour le contrôle légal des comptes se sont élevés à 122 580 euros HT. Les honoraires au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent par ailleurs à 67 560 euros HT et concernent la revue du bilan prudentiel et du calcul de solvabilité requis.

4.2.15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.



Avec tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices d'Albingia, nous adressons nos chaleureuses salutations à tous nos partenaires courtiers, en particulier à celles et ceux qui ont témoigné dans ce rapport.

L'équipe de direction

Conception éditoriale et rédaction en chef déléguée : **S. d'Herent** // Rédaction : Caroline Mouy et Élodie Kretz // Conception graphique : Alexandre Bégard // Secrétariat de rédaction : Delphine Bourgoin et Karine Elsener // Maquette : Intensité // Suivi de fabrication : Marc Feuillade // Crédits photos : Julien Lutt (pages 8-11, 15-16, 42-47, 71), DR (pages 28-29), Mathieu de Lorgeril (page 30), Xavier Munch (page 30), Laure Leclair Delord (pages 32-33), WTTJ (page 33) // Illustrations : Résonance (page 4), Céline Dayes (page 12), Bénédicte Govaert (pages 38-39) // Document imprimé par Desbouis Grésil sur un papier issu de forêts gérées durablement.

L'ASSUREUR DE PRÉFÉRENCE

Faire le choix d'une compagnie d'assurance à taille humaine,
présente en France depuis plus de 60 ans et 100 % indépendante.
Faire le choix de la technicité, de l'agilité et de l'engagement
pour apporter aux entreprises françaises les solutions d'assurances
de spécialités les plus performantes et les mieux adaptées
à leurs besoins. Faire le choix d'une présence quotidienne et pérenne
au plus près de vous. De l'humain avant tout. Et pour longtemps.



Siège social

109-111, rue Victor-Hugo
92300 Levallois-Perret

Entreprise régie par
le Code des assurances
SA au capital de 34 708 448,72 euros
RCS Nanterre 429 369 309